BILAN D'ACTIVITÉ 2024

Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres

SAGE DE L'YERRES
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres
17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron
Tél : 06 70 56 66 58
Mail : cle.yerres@syage.org

PREAMBULE

Le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement, indique dans son article R 212-34 :

« La commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R 212-26 ou de l'article R 212-27. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin, et au comité de bassin concernés. »

Le présent rapport retrace les actions réalisées en 2024 par la Commission Locale **de l'Eau du bassin versant de l'Yerres, par son Bureau, ainsi que par le secrétariat** technique de la CLE.

Table des matières

LES TEMPS FORTS DE 2024 4
LE SAGE DE L'YERRES 5
Un SAGE en quelques mots 6
L'historique du SAGE de l'Yerres 7
L'organisation de la CLE du SAGE de l'Yerres 8
La révision du SAGE de l'Yerres 12
LES ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION 16
Les missions de la mise en oeuvre du SAGE 17
Activités récurrentes de la cellule d'animation : les avis 21
Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres 37
LES ACTIVITES DE LA CLE 44
Les dates clés de 2024 45
Les réunions 46
Activités récurrentes du bureau de la CLE : les avis 48
LE SAGE EN ACTION 53
Retour sur la réunion de lancement de la consultation des organismes sur le projet de révision du SAGE 54
Retour sur les réunions de présentation projet de révision du SAGE 55
Visite de l'étang de Villecresnes et présentation de la CLE de l'Yerres avec une classe d'élèves de terminale STAV du lycée agricole Bougainville de Brie-Comte-Robert 56
LES PERSPECTIVES DU SAGE EN 2025 60
Point sur le financement 60
Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées en 2024 : 61
Les grandes lignes pour 2025 65
La feuille de route prévisionnelle pour 2025 67
ANNEXES 69
Point sur le financement 70
Carte du bassin versant de l'Yerres 72
Le planning détaillé de la révision du SAGE 73
Les coordonnées de la CLE 74

Les temps forts de 2024

L'année 2024 a débuté par la validation du projet de révision du SAGE de l'Yerres en séance plénière de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le 27 mars 2024.

Dans la continuité, une procédure de consultation des organismes sur le projet de SAGE s'est tenue du 15 avril au 15 août 2024. À cette occasion, plusieurs réunions de présentation des enjeux et objectifs du futur SAGE ont été organisées à destination des élus et agents des collectivités et communes du bassin versant.

Le bureau de la CLE, puis la CLE, se sont ensuite réunis respectivement les 16 octobre et 6 novembre 2024 afin d'échanger sur les résultats de cette consultation.

Par ailleurs, l'étude de déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) à l'échelle du bassin versant de l'Yerres – inscrite dans le Contrat de Territoire « Eau et Climat – Trame verte et bleue » de l'Yerres 2021-2025 – lancée le 15 mars 2023, s'est achevée le 6 novembre 2024 lors d'un comité de pilotage de clôture. Cette réunion a permis de présenter les conclusions de l'étude ainsi que le plan d'actions proposé.

LE SAGE DE L'YERRES

Un SAGE en quelques mots

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a mis en place deux outils de gestion des eaux par bassin :

- ⇨ Les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- ⇨ Et leur déclinaison locale, les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 détermine le SAGE comme un outil stratégique de planification d'actions opérationnelles et un instrument juridique, visant à satisfaire l'objectif de bon état écologique des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000

Les fondements réglementaires de la protection et gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques :

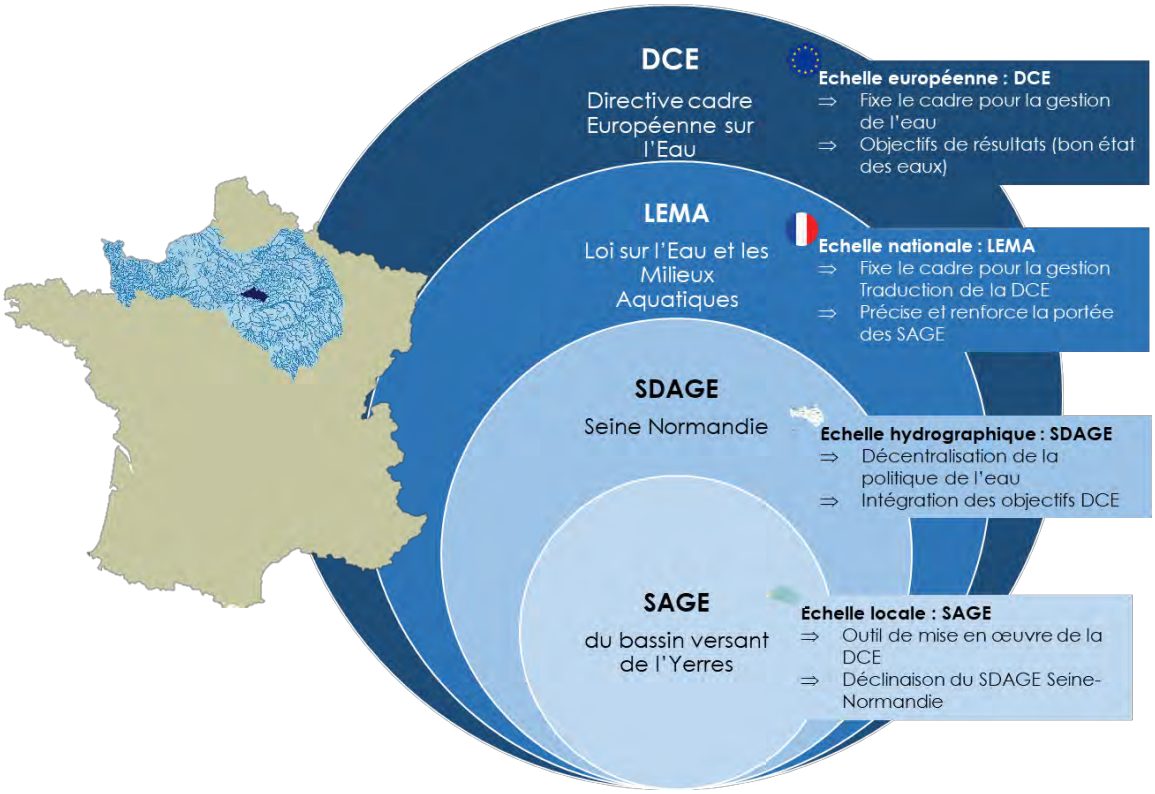

L'historique du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉMERGENCE

1992

Étude préalable

1992 : Étude générale préliminaire à l'aménagement intégré de la rivière Yerres et ses affluents par le SMIRYA (syndicat mixte de l'Yerres)

2003

Création et installation de la CLE

31 mars 2003 (mod. 08/11/2004) : Arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres de la CLE du SAGE de l'Yerres
13 mai 2003 : Réunion d'installation de la CLE et élection de son Président

2001-2002

Délimitation du périmètre du SAGE

22 octobre 2001 : Avis favorable des conseils généraux 77, 91 et 94
4 décembre 2001 : Avis du comité de bassin sur le périmètre du SAGE
27 mars 2002 : Arrêté inter-préfectoral fixant le périmètre du SAGE de l'Yerres

PHASE D'ÉLABORATION

2006-2007

État des lieux et diagnostic

23 juin 2006 : Validation de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages
12 janvier 2007 : Validation du diagnostic global

2009

Stratégie

9 juillet 2009 : Validation de la stratégie

2010- 2011

Rédaction et validation du SAGE

6 mai 2010 : Validation du projet du SAGE de l'Yerres
Du 4 juin au 4 octobre 2010 : Consultation des assemblées
14 septembre 2010 : Avis du comité de bassin
Du 3 janvier au 12 février 2011 : Enquête publique

PHASE DE MISE EN OEUVRE

2011

Rédaction et validation du SAGE

23 mai 2011 : Adoption finale du SAGE par la CLE
1er octobre 2011 : Arrêté inter-préfectoral transformant le SIARC en SyAGE, permettant au SyAGE de mettre en œuvre le SAGE de l'Yerres
13 octobre 2011 : Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE de l'Yerres

PHASE DE RÉVISION

2019-2023

Révision du SAGE de l'Yerres

22 juin 2018 : Décision de la CLE de réviser le SAGE de l'Yerres
9 avril 2019 : Démarrage du marché pour la révision du SAGE de l'Yerres
27 février 2020 : Validation du bilan du SAGE 2011-2018, ainsi que de l'État des lieux et de la cartographie mis à jour
17 septembre, 24 septembre et 1er octobre 2020 : Ateliers d'arpentage photographiques
11 février, 3 mars et 11 mars 2021 : Commissions thématiques de la révision du SAGE
7 juillet 2021 : Validation de la note « Yerres 2054 »
22 septembre au 25 novembre 2021 : Concertation préalable du public sur la révision du SAGE
19 janvier 2022 : Présentation du bilan de la concertation préalable du public
23 mars 2022 : Validation des principes de la note stratégique pour la révision du SAGE « Objectifs 2027 » et de la stratégie foncière du SAGE
15, 16 et 17 juin, puis 12 et 19 octobre 2022 : 1ère et 2ème sessions d'ateliers de rédaction des documents du SAGE révisé
17 novembre 2022 : Atelier de relecture des documents du SAGE révisé
10 mars 2023 : Renouvellement de la CLE de l'Yerres
14 avril et 5 juillet, puis 14 novembre 2023 : Pré-validation du projet de SAGE révisé
27 mars 2024 : Validation du projet de SAGE de l'Yerres révisé
15 avril au 15 août 2025 : Consultation des organismes, et de la MRAE sur le projet de SAGE et l'évaluation environnementale

L'organisation de la CLE du SAGE de l'Yerres

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE de l'Yerres (2023-2024) est constituée de 52 membres. La composition de la CLE renouvelée en 2023 répond aux critères suivants :

- ⇨ Collège des élus : au moins la moitié des membres ;
- ⇨ Collège des usagers : au moins le quart des membres ;
- ⇨ Collège de l'Etat : le reste.

Le Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE 2020-2022 est composé de 13 membres :

- ⇨ Collège des collectivités (6 membres) ;
- ⇨ Collège des usagers (4 membres) ;
- ⇨ Collège de l'État (3 membres).

Il se réunit autant que de besoin pour préparer les dossiers techniques et les séances de la CLE avec l'appui administratif et technique du SyAGE. La CLE donne mandat au bureau pour élaborer des avis concernant des dossiers sur lesquels elle est officiellement saisie.

La Composition de la CLE 2024

La composition de la CLE du Bassin Versant de l'Yerres a été définie par l'arrêté préfectoral n°2023/DDT/SEPR/007 du 03 février 2023 portant composition de la CLE du SAGE de l'Yerres.

La nomination des membres de la CLE a été définie par l'arrêté préfectoral n°2023/DDT/SEPR/008 en date du 8 février 2023, portant nomination des membres de la CLE du SAGE de l'Yerres, et a été modifiée :

- ⇨ Par arrêté préfectoral n°203/DDT/SEPR/159 du 30 juin 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n°2023/DDT/SEPR/008 en date du 8 février 2023 portant nomination des membres de la CLE du SAGE de l'Yerres.

NOMS	STRUCTURE
Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 29 membres	
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville
Marc CUYPERS (VP)	Maire de Crèvecoeur-en-Brie
Jean-Marc CHANUSSOT (VP)	Conseiller départemental de Seine-et-Marne
Guy USSEGLIO-VIRETTA (1er VP)	SICTEU
Romain COLAS	SyAGE (Président)
Christine COTTE	Adjointe au mairie de Boussy-Saint-Antoine
Jonathan WOFSY	Maire de Chevry-Cossigny
Serge BARBERI (suppléant : Alain BRUCHER)	Maire de Soignolles-en-Brie
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie
Luc SAUVIGNON	Adjoint au maire de Brie-Comte-Robert
Florence TROISVALLETS	Conseillère municipale à Pécy
Jérôme MEUNIER	Adjoint au maire de Brunoy
Christophe CARRERE	Conseiller municipal à Crosne
Christian FERRIER	Conseiller municipal à Montgeron
Philippe GAUDIN	Maire de Villeneuve-Saint-Georges
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses
Gilles GROSLEVIN	Maire de Solers
Louis SAOUT	Maire de Coubert
Jean-Marc DESPLATS	Maire de Châteaubleau
Anne-Laure FONTBAUNE	Maire de Férollles-Attilly
Philippe FASSELER	Adjoint au maire de Bannost-Villegagnon
Sylvie CARILLON	Conseil Régional Ile-de-France
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)
Pietro GUATIERI	Adjoint au maire de Neufmoutiers-en-Brie
Patrick CHEVRY	SIAEP Touquin
Jean-Pierre BARNAUD	EPTB Seine Grands Lacs
Vincent BEDU	Métropole du Grand Paris
Martine SUREAU	Conseil Départemental 91
Patrick FARCY	Conseiller Départemental du Val de Marne
Collège des représentants des usagers des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées : 13 membres	
Eric ROCHE	Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91
Wendy WEISS	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77
Mélodie RAKOTOMAHANINA	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91
Guy RIVIER	Nature Environnement 77
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement
Thierry FAURE	Canoë-kayak

Gérard Vigneron	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale
Fanny CHAUVIERE	Eau du Sud Parisien
Benoît BOUVRAIN	Association des Irrigants
Dominique CUNY	UFC Que Choisir IDF
Laurence DURANCE	AQUI' Brie
Vincent PAREZ	VEOLIA EAU
Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics : 11 membres	
-	Préfet de la Région Ile-de-France
-	Préfet de Seine et Marne
-	Préfet du Val de Marne
-	Préfet de l'Essonne
Claire GUILLOT-GAUTIER	AESN
Grégory MOREAU	DDT 77
Kevin THOMAS	DDT 91
Aurélie CARROGET	Direction Régionale d'Ile de France
Joanna BRUNELLE	Office Français de la Biodiversité
Raphaël POVERT	Agence Régionale de Santé

Membres de la CLE du SAGE de l'Yerres en 2023

Président de la CLE
Vice-Présidents de la CLE
Nouveaux élus ayant rejoint la CLE
Membres du BUREAU de la CLE

La révision du SAGE de l'Yerres

Partie intégrante de la vie d'un SAGE, la phase de révision du SAGE de l'Yerres intervient ici après 8 ans de mise en œuvre :

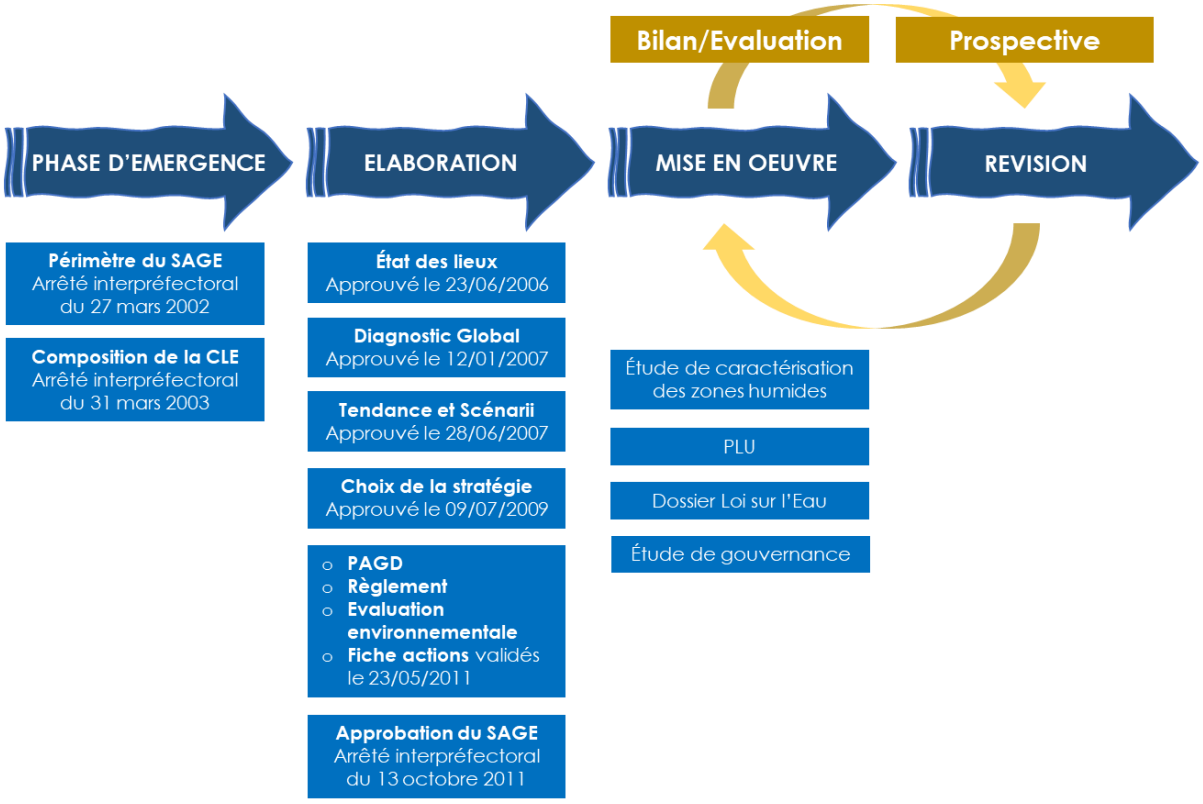

Cette étape a débuté avec la décision de la CLE du 22 juin 2018 et s'est concrétisée lors du démarrage du marché pour l'étude de la révision du SAGE le 9 avril 2019.

Que comprend l'étude de révision du SAGE ?

Cette étude est divisée en trois lots :

- Le lot 1 de la révision comprend une actualisation de l'état des lieux du bassin versant et de la cartographie, un bilan et une évaluation du SAGE. Ce travail a commencé en 2019 et s'est achevé en 2020 avec le rendu de deux rapports et un atlas cartographique. Ce lot comprend également la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement). Ce travail a débuté en 2022, après que les grandes orientations du SAGE et sa stratégie aient été définies. Le choix pour mener ce travail s'est porté sur le bureau d'études EODD Ingénieurs Conseils (anciennement nommé CESAME, le bureau d'études ayant été absorbé par EODD lors d'une fusion-acquisition en juillet 2023).

- Le lot 2 est une étude prospective basée sur une approche participative sur l'adaptation au changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres. Ce travail de réflexion s'inspire des premières conclusions de la première partie du lot. Il a pour but de définir, en concertation avec les acteurs, des enjeux de notre territoire sur une vision à long terme (2054) afin de décliner une stratégie opérationnelle du SAGE sur le moyen terme (2027). C'est le bureau d'études ASCA qui était chargé de cette tâche. La mission du lot deux s'est achevée en 2022.

- Le lot 3 est l'évaluation environnementale. Cette démarche obligatoire est une aide à l'élaboration du schéma par la commission locale de l'eau (CLE). Cette phase a débuté en même temps que le lot 1 et devait s'achever à l'été 2021. Le bureau d'études précédemment en charge de ce lot (Adage environnement) ayant dû renoncer à cette mission pour cause de fermeture de l'entreprise en décembre 2021. Le lot a été récupéré par EODD Ingénieurs Conseils en 2022.

Particularités de la révision du SAGE de l'Yerres

1 / Une révision participative, établie en concertation avec les acteurs du territoire

L'étude sur la révision du SAGE de l'Yerres est originale dans le sens où il s'agit de la première en région Île-de-France et de l'une des premières au niveau national à faire appel à la Commission nationale du débat public (CNDP) pour mettre en place une concertation préalable du public. L'objectif de cette concertation était d'associer tous les particuliers, élus, organisations, associations, entreprises, etc., à la révision du SAGE et de recueillir leurs observations et remarques.

2 / **Une vision prospective prenant en compte l'enjeu d'adaptation au** changement climatique

La Commission Locale de l'Eau a souhaité que la question de l'adaptation au changement climatique soit au cœur de la réflexion sur la révision du SAGE et que les thématiques du SAGE soient ainsi revisitées à l'aune des évolutions attendues. Elle a également souhaité que cette réflexion soit la plus participative possible afin de remobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique et de nourrir la réflexion stratégique du SAGE.

3 / **Une gouvernance renforcée de l'environnement**

Le SAGE révisé devra aller plus loin, être plus restrictif que le SAGE actuel. Il s'agit ainsi pour ce nouveau SAGE non seulement de réaffirmer dans les documents un niveau d'ambition fort sur la protection et la restauration fonctionnelle des milieux justifié par les impacts du changement climatique, mais au-delà, de mettre en place une véritable stratégie, qui fait aujourd'hui défaut, tant en termes de positionnement politique de la Commission Locale de l'Eau et de sa structure porteuse que de priorisation des actions au regard des enjeux locaux. La CLE devra s'appuyer sur les acteurs du territoire, et notamment les services de l'urbanisme, pour que le SAGE soit bien respecté dans les documents d'urbanisme et futurs projets du territoire.

4 / La mise en place d'une stratégie foncière

La nécessité de prioriser des actions au regard des enjeux locaux s'est traduite par l'élaboration d'une stratégie foncière mettant en évidence les zones d'actions prioritaires pour l'action du SAGE révisé et identifiant différents outils pour maîtriser les usages des sols sur ces zones.

La révision du sage en 10 étapes

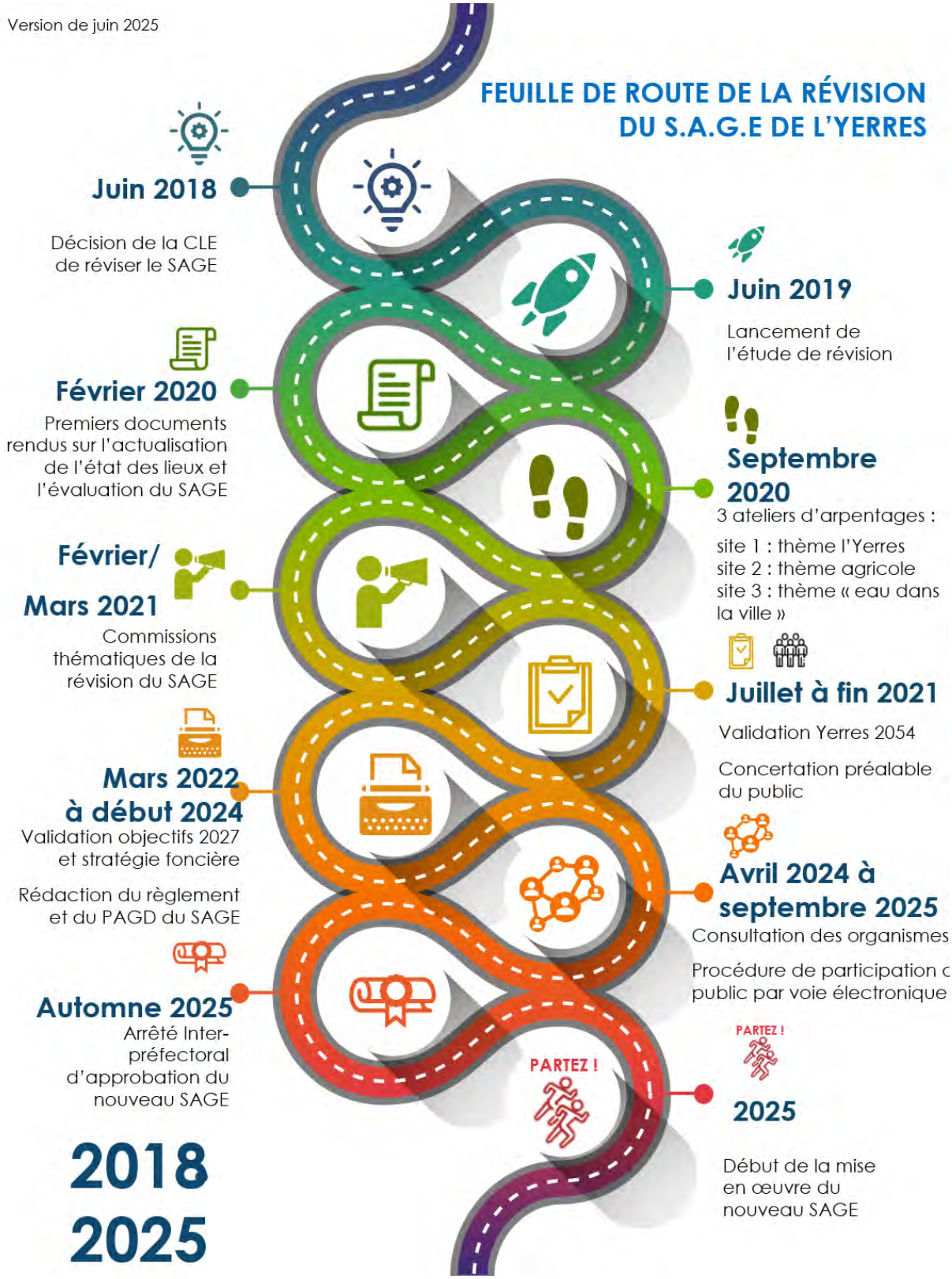

LES ACTIVITÉS DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions de la mise en oeuvre du SAGE

L'animatrice du SAGE a eu pour missions principales pour l'année 2024 :

1. Le pilotage et suivi de l'étude de révision du SAGE

2. **L'animation des actions récurrentes de la CLE ;**

3. La coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE ;

4. Gestion administrative de la cellule d'animation de la CLE ;

5. **Tutorat d'un stage.**

En complément, l'animatrice assure le secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et est en charge du suivi des dossiers de demandes de subvention pour le SAGE et son animation.

La poursuite de la révision du SAGE

Le travail de l'animatrice s'est porté sur :

- L'organisation des réunions de la CLE pour la pré-validation et la validation du projet de SAGE ;
- L'organisation de la consultation des organismes sur le projet de SAGE ;
- L'organisation de réunions de présentation du projet de SAGE révisé auprès des élus et services instructeurs des commune et EPCI ;
- La rédaction et diffusion d'une plaquette sur le SAGE de l'Yerres révisé ;
- La rédaction du recueil des avis de la consultation des organisme et l'analyse des avis formulés ;
- L'organisation des autres rencontres (points AESN, bureaux d'études, points hebdomadaires, entretiens avec les acteurs…) dans le cadre du pilotage et du suivi de la révision du SAGE, ainsi que des réunions de travail pour finaliser la rédaction du projet de SAGE.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite de la révision du SAGE de l'Yerres.

Les documents du SAGE révisés, qui ont été pré-validés lors du bureau de la CLE du 14 novembre 2023, ont ensuite été validés par la CLE de l'Yerres le 27 mars 2024.

Par la suite, le projet de SAGE validé a été soumis à l'avis des organismes intéressés par le projet entre le 15 avril et le 15 août 2024.

Les résultats de l'analyse des contributions reçues dans le cadre de la consultation ont été présentés et validés lors des réunions du bureau de la CLE

du 16 octobre 2024, puis de la CLE du 6 novembre 2024. Plusieurs remarques ont été prises en compte et ont donné lieu à des ajustements dans les documents du SAGE (PAGD, règlement et rapport environnemental).

D'autre part, à l'issue de ces deux réunions, plusieurs amendements (qui ne remettent pas en cause l'ambition de la CLE sur le SAGE, ni l'avis transmis par le Comité de Bassin Seine-Normandie) ont été effectués sur les articles 4, 4 bis (relatifs à la protection des zones humides) et l'article 5 (relatif à la protection des zones d'expansion des crues) du projet de règlement du SAGE.

Ces ajustements ont été rédigés en collaboration avec les services de l'État (Agence de l'Eau Seine-Normandie, DRIEAT, DDT 91 et 77) et le SyAGE.

Ils ont nécessité plusieurs réunions de travail, ainsi que des échanges au sein du bureau de la CLE (dont le bureau de la CLE du 4 décembre 2024).

Le projet de SAGE sera donc de nouveau présenté à la CLE pour validation au début de l'année 2025. S'en suivra une consultation du public dématérialisée sur le projet de SAGE : la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE). Les avis du public seront par la suite analysés par la CLE et le SAGE révisé sera de nouveau soumis à l'avis de la CLE pour approbation définitive.

De ce fait, au moins deux réunions de la CLE (dont une pour le bilan de la PPVE et une pour l'approbation du SAGE) et une réunion du bureau de la CLE (pour valider le SAGE) sont attendues au cours de l'année 2025.

L'animation des activités récurrentes de la CLE

- Organiser et animer les réunions de bureau de la CLE ;
- Organiser et animer la réunion plénière de la CLE ;
- Préparer les avis de la CLE et les Porter à Connaissance sur les documents d'urbanisme ;
- Préparer les avis sur les Dossier Loi sur l'Eau et dossiers d'aménagement (PC, CU, …) ;
- Rédiger le rapport annuel d'activités de la CLE ;
- Assurer la communication ;
- Apporter des conseils aux communes et EPCI.

La coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE

Le SAGE s'inscrit au cœur d'un réseau de programmes, de schémas et de projets, et il reste important de participer à ces réseaux afin de rester au plus près des enjeux globaux, d'harmoniser les actions sur le territoire de l'Yerres et de porter les enjeux du SAGE.

Ce travail a consisté en 2024 à :

- Participer à la coordination « interne » : suivi des actions et du bilan du Contrat de Territoire « Eau et Climat – Trame Verte et Bleue » 2021-2025 de l'Yerres et de ses affluents, préparation du prochain Contrat de territoire, suivi du PAPI de l'Yerres et de l'étude d'élaboration du prochain PAPI, participation au COPIL du site NATURA 2000 « Yerres de sa source à Chaumes en Brie », suivi des études de la direction GEMAPI du SyAGE ;
- Participer à la coordination « externe » : participation aux réunions des Personnes Publiques Associées sur les documents d'urbanisme, Plan Départemental de l'Eau 77, Champigny 2060, Groupe de travail Eau et Nature en Ville, Groupe de travail Espèces Envahissantes et Impactantes, etc. ;
- Participer aux événements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : webinaires, forum des acteurs de l'eau, etc. ;
- Participer aux séminaires et rencontres d'animateurs de SAGE.

Le tutorat d'un stage

La cellule d'animation du SAGE a proposé un stage de 6 mois sur le sujet de la « Définition de l'espace de mobilité des cours d'eau du bassin versant de l'Yerres », en lien avec l'article 1 « Protéger l'espace de mobilité des cours d'eau » du règlement du SAGE révisé, ainsi que la disposition 1 du PAGD du SAGE révisé « Préserver l'espace de mobilité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme », et la disposition 5 « Définir l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau ».

La cellule d'animation a ainsi accueilli un stagiaire en Master 2 Géographie entre avril et août 2024. Cependant, le stagiaire a mis fin à son stage au bout de 3 mois, et celui-ci n'a donc pas abouti.

6. Gestion administrative de la cellule d'animation de la CLE

En complément, l'animatrice a assuré le secrétariat administratif de la Commission Locale de l'Eau et avait la charge de la rédaction et du suivi des dossiers de demandes de subvention pour la CLE et son animation.

La révision du SAGE

Voici le comparatif des actions prévues et réalisées en 2024 :

Ce qui était prévu en 2024 :

Planning initial 2024	Semestre 1			Semestre 2				Semestre 3				
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec
Réunion de la CLE – Présentation et validation du SAGE												
Consultation des organismes associés au projet de SAGE												
Rédaction du recueil des avis et analyse des avis formulés												
Réunion de la CLE – analyse des avis formulés lors de la consultation												
Participation du public par voie Electronique												
Analyse des remarques du public												

Ce qui a été réalisé en 2024 :

Planning réalisé 2024	Semestre 1			Semestre 2				Semestre 3				
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec
Réunion de la CLE – Présentation et validation du SAGE												
Consultation des organismes associés au projet de SAGE												
Rédaction du recueil des avis et analyse des avis formulés												
Réunion du bureau et de la CLE – analyse des avis formulés lors de la consultation												
Participation du public par voie Electronique												
Analyse des remarques du public												

Activités récurrentes de la cellule **d'animation** : les avis

Au cours de l'année 2024, la cellule d'animation de la CLE a été amenée à donner des avis sur 12 documents d'urbanisme (PLU), 25 demandes de permis de construire, 1 demande de certificat d'urbanisme, 7 permis d'aménager, 3 déclarations préalables, 2 dossiers d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, 0 dossiers ICPE, et 5 autres dossiers (dossiers de déclaration, porter-à-connaissance, etc.). La cellule d'animation a également transmis 6 porter-à-connaissance à des communes du bassin versant de l'Yerres, et a formulé des remarques et préconisations sur 10 projets.

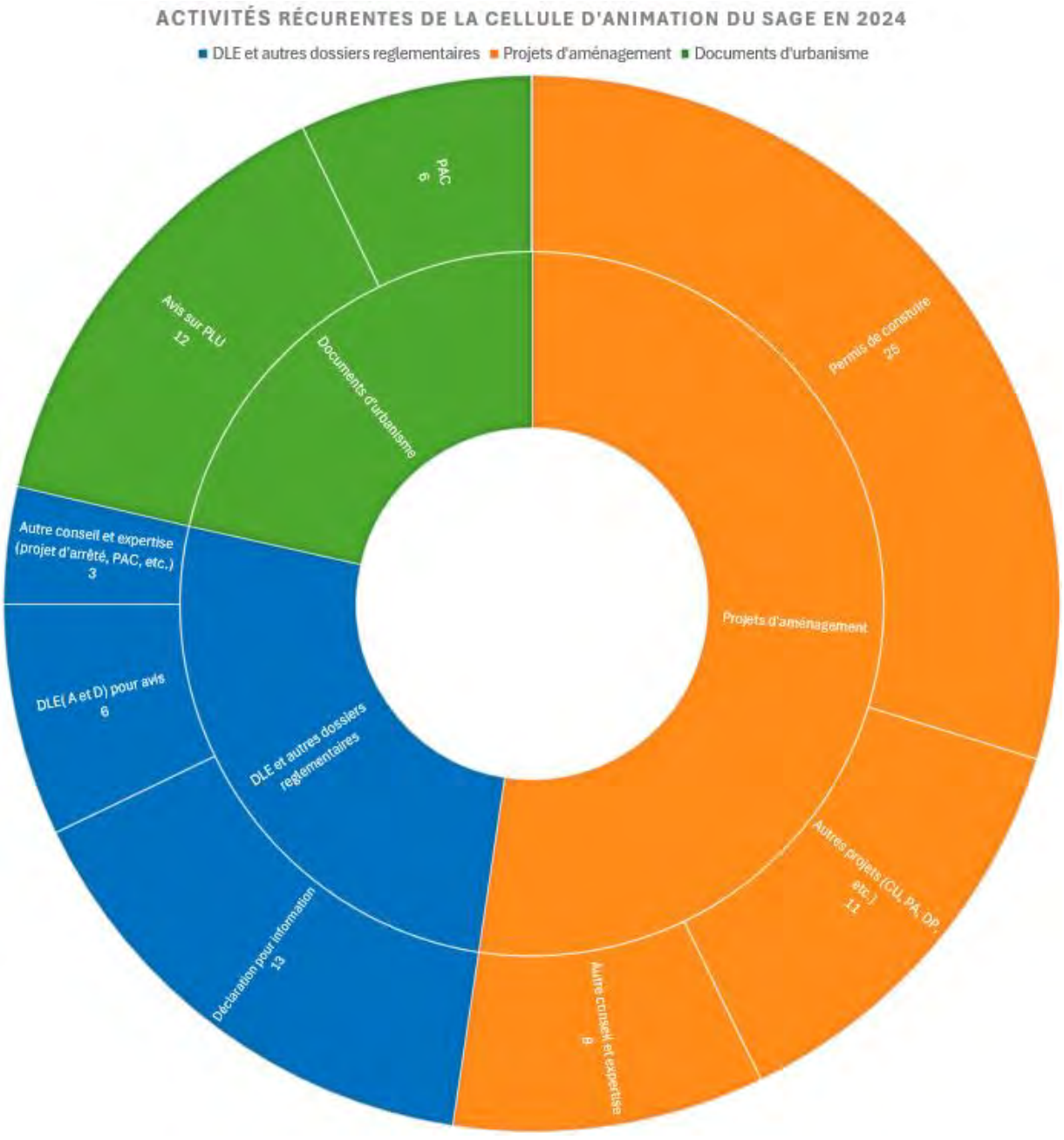

- **Avis sur les documents d'urbanisme** :

Consultée, soit directement par les communes ou par les services des DDT, l'animatrice de la CLE du SAGE a émis un avis, au regard du respect des règles et des préconisations du SAGE, sur les documents d'urbanisme suivants :

TYPES DE DOCUMENT **D'URBANISME**	COMMUNE OU COLLECTIVITÉ	**DATE DE L'AVIS**	DEPARTEMENT
PLU	CHATRES	JANVIER	77
PLU	YEBLES	MARS	77
Enquête publique SDRIF-E	Région IDF	MARS	IDF
PLU	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	AVRIL	77
PLU	PERIGNY-SUR-YERRES	MAI	94
PLU	SANTENY	JUIN	94
PLUIH	COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS	AOUT	77
PLU	SAINT-HILLIERS	AOUT	77
PLU	COUTEVROULT	AOUT	77
PLU	MORTCERF	SEPTEMBRE	77
PLU	LA QUEUE-EN-BRIE	OCTOBRE	94
PLU	CROSNE	OCTOBRE	91

L'animatrice de la CLE du SAGE a également transmis des Porter-à-Connaissance pour les documents suivants :

TYPES DE DOCUMENT **D'URBANISME**	COMMUNE OU COLLECTIVITÉ	**DATE D'ENVOI**	DEPARTEMENT
PLU	SERVON	JANVIER	77
PLU	PECY	JUIN	77
PLU	PRESLES-EN-BRIE	AOUT	77
SCOT	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	AOUT	77
PLU	BERNAY-VILBERT	SEPTEMBRE	77
PLU	MORMANT	NOVEMBRE	77

La prise de compétence GEMAPI sur l'amont du bassin versant de l'Yerres par le SyAGE en 2020 fait que la cellule d'animation est fortement sollicitée par certaines communes pour des avis sur des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme, de permis d'aménager et de déclarations préalables.

Ainsi, la CLE et sa cellule d'animation ont formulé des avis et porté des conseils sur les dossiers suivants :

- Permis de construire :

DATE **D'ENVOI DE L'AVIS**	REFERENCE	COMMUNE	PROJET	AVIS DE LA CLE
29 Janvier	PC n°77 053 23 00025	Brie-Comte-Robert	Travaux de rénovation d'un bâtiment de type industriel	Favorable
4 Mars	PC n°77 053 24 0005	Brie-Comte-Robert	Reconstruction d'un bâtiment d'activité à Brie comte robert (2ème avis de la CLE)	Favorable
19 Mars	PC n°77 053 24 00007	Brie-Comte-Robert	Construction d'un bâtiment à usage d'habitation	Favorable
12 Avril	PC n°77 053 24 00011	Brie-Comte-Robert	Création d'une maison médicale	Favorable avec réserves
3 Juin	PC n°77 053 24 00015	Brie-Comte-Robert	Construction d'une maison de 3 niveaux 2 niveaux aériens et 1 niveau en sous sol)	Favorable
14 Juin	PC n°77 450 22 00012 M01	Servon	Modifications apportées au projet de 96 logements du site Weber	Favorable
1er Juillet	PC n°77 053 24 00018	Brie-Comte-Robert	Aménagement du lot 1 du village d'entreprises de la zone d'activité Haut des Près	Favorable
8 Juillet	PC n°77 053 24 00020	Brie-Comte-Robert	Aménagement du lot 2 du village d'entreprises de la zone d'activité Haut des Près	Favorable
8 Juillet	PC n°77 053 24 00021	Brie-Comte-Robert	Aménagement du lot 3 du village d'entreprises de la zone d'activité Haut des Près	Favorable

8 Juillet	PC n°77 053 24 00022	Brie-Comte-Robert	Aménagement du lot 4 du village d'entreprises de la zone d'activité Haut des Près	Favorable
10 Juillet	PC n°77 127 24 00001	Coubert	Travaux amenant à une révision de l'occupation d'un site composé de 2 parcelles localisé au 57b rue Jean Jaurès	Favorable
10 Juillet	PC n°77 053 24 00023	Brie-Comte-Robert	Aménagement d'un bâtiment existant en surface de stockage et d'artisanat (des ateliers et bureaux sont prévus dans le bâtiment)	Favorable avec réserves
10 Juillet	PC n°77 053 24 00024	Brie-Comte-Robert	Démolition de bâtiments existants et construction d'une surface commerciale sous enseigne ALDI	Favorable
10 Juillet	PC n°77 470 24 P 0007	Tournan-en-Brie	Travaux de restructuration d'un bâtiment d'habitation, et démolition de l'abri de jardin existant et de la structure aérienne d'un puits	Favorable
10 Octobre	PC n°77 114 24 00009	Chevry-Cossigny	Construction d'un bâtiment de logements collectifs	Favorable avec réserves
24 Octobre	PC n°77 114 24 00010	Chevry Cossigny	Rénovation de la maison de retraite « La petite maison »	Défavorable
31 octobre	PC n°77 470 24P0012	Tournan-en-Brie	Aménagement d'un parc d'activités	Favorable
8 Novembre	PC n°77 510 24 00007	Villeneuve-Saint-Denis	Construction de 4 maisons (2ème avis de la CLE)	Favorable

8 Novembre	PC n°77 053 24 00033	Brie-Comte-Robert	Construction d'un entrepôt de stockage de colis et de bureaux de gestion	Favorable
15 Novembre	PC n°77 053 24 00034	Brie-Comte-Robert	Construction d'un chapiteau de stockage pour l'activité de réparation de véhicules d'une entreprise	Favorable
12 Décembre	PC n°077 450 24 00012	Servon	Extension d'un bâtiment d'activité existant	Favorable
18 Décembre	PC n°77 053 24 00039	Brie-Comte-Robert	Démolition d'un bâtiment et construction d'un bâtiment industriel	Favorable
18 Décembre	PC n°77 336 24 00002	Neufmoutiers-en-Brie	Construction d'une maison individuelle	Favorable
18 Décembre	PC n°77 450 24 00014	Servon	Démolition d'un pavillon et construction de bâtiment	Favorable
19 Décembre	PC n°91 631 24 00014	Varennes-Jarcy	Création de l'extension du réfectoire de l'école maternelle Daniel Balavoine et école élémentaire ronde	Favorable

Avis sur les permis de construire en 2024 (TOTAL = 25 avis)		
Avis favorable	**Avis favorable avec réserves**	**Avis défavorable**
21	3	1

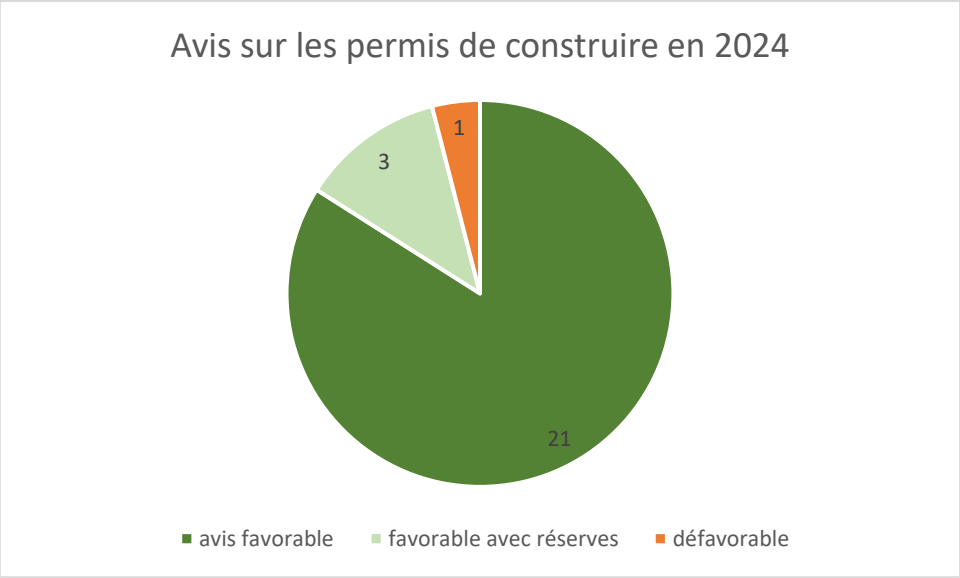
Avis sur les permis de construire en 2024
1
3
21
avis favorable
favorable avec réserves
défavorable

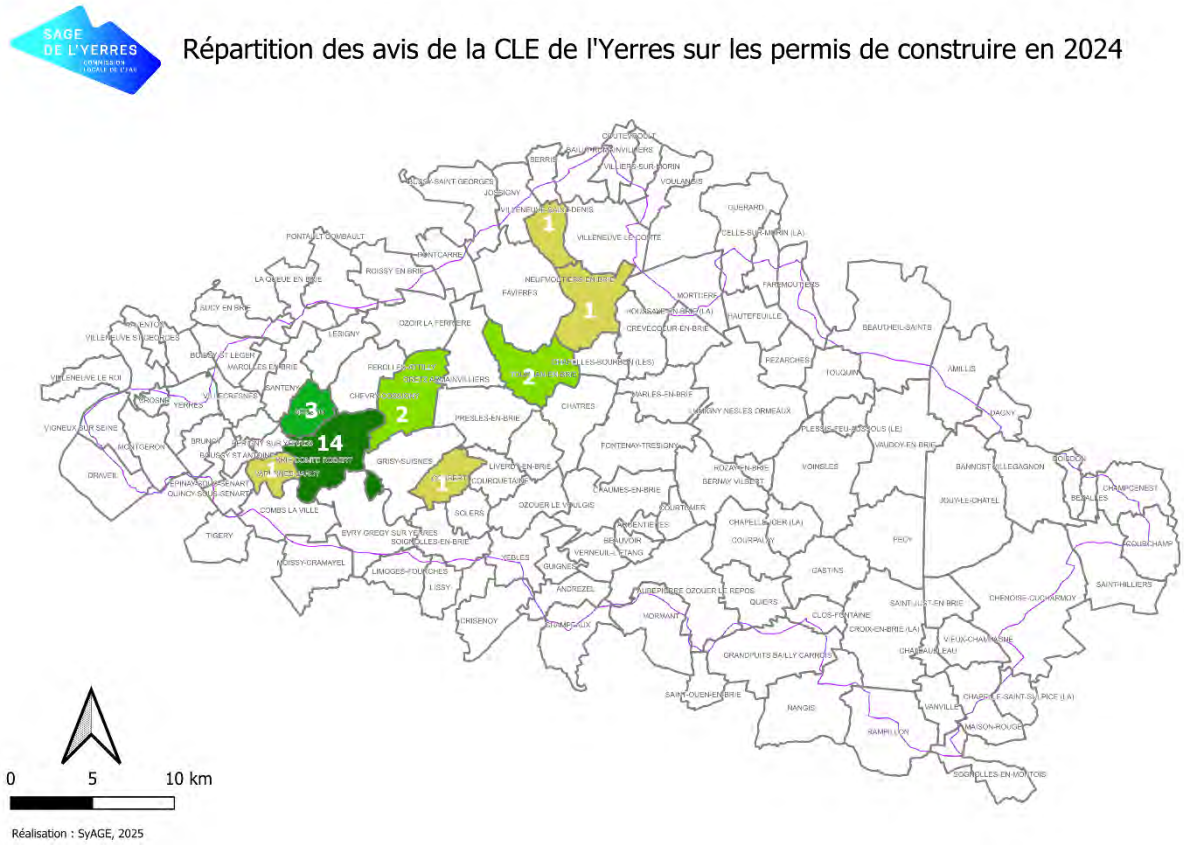
SAGE DE L'YERRES
Répartition des avis de la CLE de l'Yerres sur les permis de construire en 2024
1
1
2
3
2
14
1
0
5
10 km
Réalisation : SyAGE, 2025

Certificats d'urbanisme :

DATE **D'ENVOI DE L'AVIS**	REFERENCE	COMMUNE	PROJET	AVIS DE LA CLE
15 octobre	CU n°77 450 24 00038	Servon	Projet de construction d'un parc d'activité comprenant trois bâtiments	Favorable

Permis d'aménager :

DATE **D'ENVOI DE L'AVIS**	REFERENCE	COMMUNE	PROJET	AVIS DE LA CLE
19 Mars	PA n°77 122 24 00001	Combs-la-Ville	Aménagement du jardin du moulin du Breuil	Favorable
17 Mai	PA n°77 470 24 P0001	Tournan-en-Brie	Création d'un lotissement « Les jardins de Romane » se divisant en 6 lots	Favorable
21 Mai	PA n°94 075 24 00002	Villecresnes	Construction d'un ensemble immobilier de 21 lots et d'une voirie intérieure à double sens donnant sur l'allée royale (2ème avis de la CLE)	Favorable
14 Juin	PA n°77 053 24 00001	Brie-Comte-Robert	Création d'un parc d'activité « village d'entreprises » au sein de la zone d'activité Haut des Près	Favorable
9 Aout	PA n°77 470 24 P 0002	Tournan-en-Brie	Création d'un lotissement se divisant en 6 lots (2ème avis de la CLE)	Favorable
30 Septembre	PA n°94 075 24 00003	Villecresnes	Construction d'un ensemble immobilier de 21 lots et d'une voirie intérieure à double sens donnant sur l'allée royale (3ème avis de la CLE)	Favorable
14 Novembre	PA n°77 486 24 00001	Vaudoy-en-Brie	Aménagement d'un lotissement de 16 lots à bâtir à usage	Favorable

Avis sur les permis d'aménager en 2024 (TOTAL = 7 avis)		
Avis favorable	**Avis favorable avec réserves**	**Avis défavorable**
7	0	0

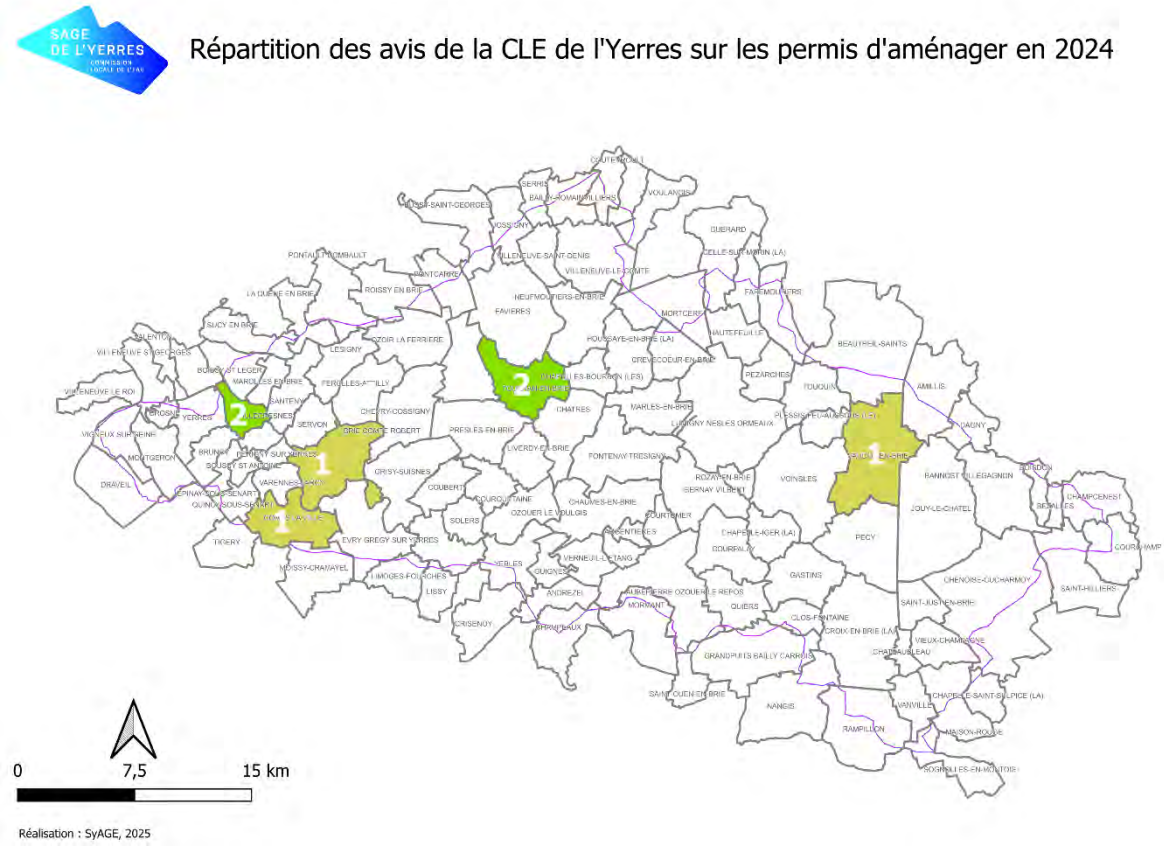

Déclaration préalable :

DATE **D'ENVOI DE L'AVIS**	REFERENCE	COMMUNE	PROJET	AVIS DE LA CLE
26 Février	DP n°77 336 24 00002	Neufmoutiers-en-brie	Création de deux lots situés au 1 Cour Saint Leu (2ème avis de la CLE)	Favorable
26 Septembre	DP n°91 631 24 00040	Varennes-Jarcy	Construction d'un garage fermé à proximité d'une maison existante	Favorable
8 Novembre	DP n°77 486 24 00021	Vaudoy-en-Brie	Création de l'annexe d'une maison existante	Favorable

Avis sur les déclarations préalables en 2024 (TOTAL = 3 avis)		
Avis favorable	**Avis favorable avec réserves**	**Avis défavorable**
3	0	0

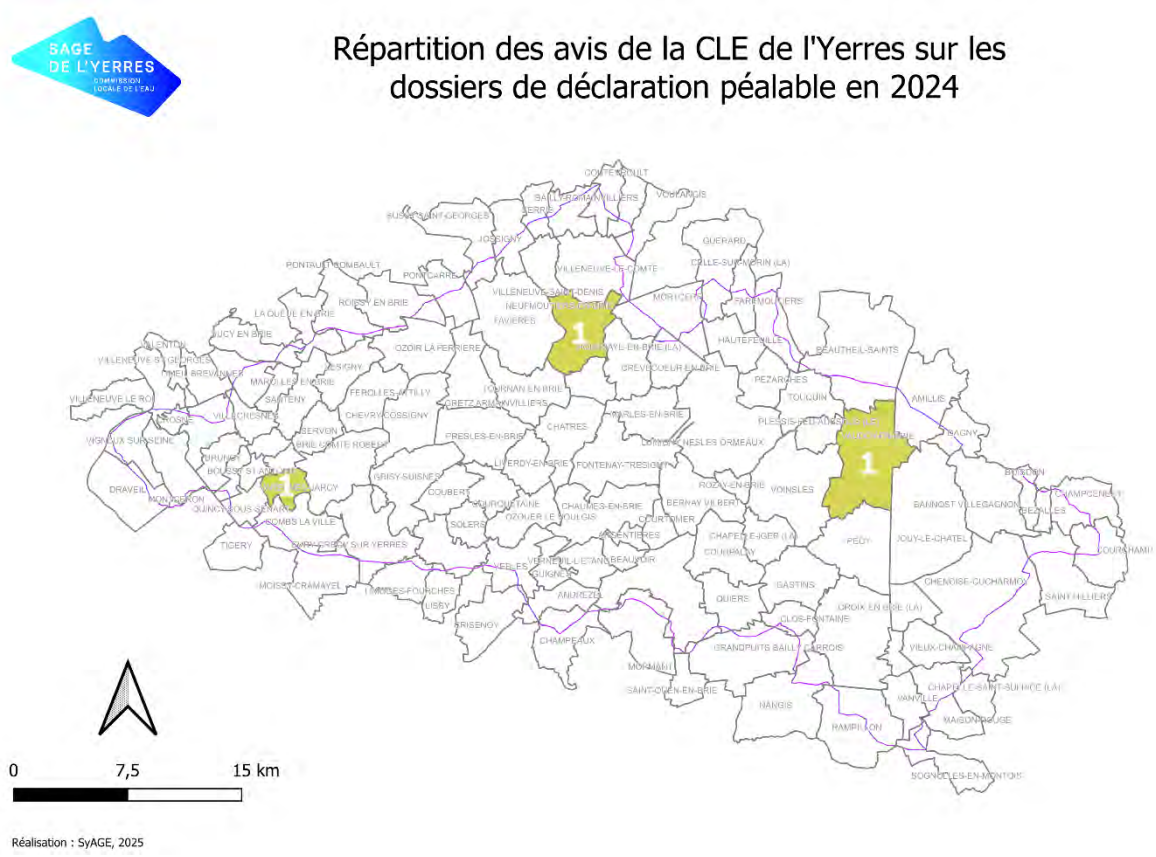

- **Dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau** :

DATE **D'ENVOI DE L'AVIS**	PROJET	AVIS DE LA CLE
3 Mai	Dossier de demande d'autorisation environnementale unique pluriannuelle de la Chambre d'agriculture IDF en vue des prélèvements à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny (IDF)	Favorable avec réserves
10 Décembre	Dossier de demande d'autorisation « Loi sur l'Eau » relatif au projet de construction d'un ensemble immobilier de logements collectifs sur deux niveaux de sous-sol (rabattement de nappe) sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière (77)	Favorable avec réserves

Autres avis :

DATE **D'ENVOI DE L'AVIS**	PROJET	AVIS DE LA CLE
19 Janvier	Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au projet d'exploitation d'un forage en vue de l'irrigation d'un projet de maraîchage à Mandres-les-Roses (94)	Favorable
29 Janvier	Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau relatif au projet de création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) entre les communes de La Houssaye-en-Brie et de Crèvecoeur-en-Brie sur la RD143e1 (77)	Favorable
9 Février	Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau relatif à l'extension du poste source au 11-25 Av. Winston Churchill à Villeneuve-Saint-Georges (94)	Favorable
7 Juin	Porter-A-Connaissance pour modification du dossier d'autorisation « Loi sur l'Eau » relatif à la ZAC Nangis Actipôle (77)	Remarques, mais pas d'avis sur le projet (modification localisées hors du bassin versant de l'Yerres)
5 décembre	Dossier de déclaration « Loi sur l'Eau » relatif au projet de construction de logements, crèche et commerces au 33-41 avenue de la République à Crosne (91)	Favorable avec réserves

Autre conseil et expertise :

Plusieurs autres demandes ont été traitées (particuliers, bureaux d'études, aménageurs, services urbanisme, etc.) concernant des projets éventuels et leurs impacts sur les milieux aquatiques, notamment au regard des règles du SAGE :

- Remarques sur les dispositifs de gestion des eaux pluviales prévus dans un dossier de permis de construire, 34 avenue Guynemer à Ozoir-la-Ferrière - Remarques transmises le 7 Février

- Analyse et échanges relatifs à un projet de micro-station de Méthanisation à Pécy - Remarques transmises le 13 Février

- Suivi et échanges sur le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 350, reliant Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière –

Remarques transmises le 15 Mai, Participation aux réunions du 20 février et du 1er octobre

- Analyse et courrier à l'attention du conseil départemental de Seine-et-Marne, relatif au projet d'aménagement d'un double giratoire RD1004-RD215 à Jouy-le-Châtel - Remarques transmises le 5 Mars

- Remarques sur une demande d'autorisation de passage au-dessus d'un cours d'eau à Chevry-Cossigny - Remarques transmises le 7 Mars

- Relecture et remarques sur le projet d'arrêté relatif à l'opération "Les jardins de Quentin" à Ozoir la Ferrière (autorisation de déversement temporaire des eaux d'exhaure dans le réseau EP) - Remarques transmises le 24 Juin

- Analyse des enjeux environnementaux sur le projet de data center à Villeneuve-Saint-Georges - Remarques transmises le 29 Août

- Visite de site et courrier à l'attention de la DDT 77, relatif à la construction d'un mur sur le lit mineur du ru de Réveillon suite à une sollicitation de la commune de Vaudoy-en-Brie - Remarques transmises le 4 Septembre

- Conseils techniques sur l'opération de vidange et curage du bassin d'eau pluviale, rue Buffet à Mormant – Remarques transmises le 9 Septembre

- Note sur la conformité du Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) relatif au projet de la société SHEET ANCHOR France localisé au 129 avenue Charles de Gaulle à Montgeron (91), avec le SAGE de l'Yerres révisé – Remarques transmises le 23 Septembre

Les dossiers de déclaration reçus pour information :

Le règlement intérieur de la CLE de l'Yerres prévoit que la CLE doit, en principe, être simplement informée des décisions relatives aux dispositions applicables aux IOTA soumis à déclaration (récépissés, prescriptions spécifiques, décisions d'opposition).

La CLE peut toutefois transmettre ponctuellement des avis sur certains dossiers de déclaration, mais uniquement lorsque les services instructeurs l'y ont expressément invitée.

Ce tableau présente les différents dossiers de déclaration transmis pour information par les services de l'État. Il ne comprend pas les dossiers sur lesquels la CLE de l'Yerres a émis un avis.

INTITULÉ	EPCI ou COMMUNE (S)	DEPARTEMENT
dossier de déclaration, au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au projet Réalisation 96 logements et micro creche	SERVON	77
Dossier de déclaration, au titre de la loi sur l'eau, relatif au projet de construction d'une résidence étudiants, d'une résidence senior, de locaux de commerce et d'activités	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	91
Dossier de déclaration, au titre de la loi sur l'eau, relatif au projet d'amélioration des accès aux ZAE de Gretz-Armainvilliers et de presles-en-brie depuis la rn4	COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLE ET FORET	77
Dossier de déclaration, au titre de la loi sur l'eau, relatif a la création d'n forage d'irrigation	HAUTEFEUILLE	77
Dossier de déclaration, au titre de la loi sur l'eau, relatif a la création d'n forage d'irrigation	PRESLES-EN-BRIE	77
Dossier de déclaration, au titre de la loi sur l'eau, relatif au projet de reprise de construction d'un ensemble de bâtiments de logements (les jardins de Candice)	CHEVRY-COSSIGNY	77
Dossier de déclaration, au titre de la loi sur l'eau, relatif a la mise en place de batardeaux amovibles et travaux d'entretien sur le clapet du moulin de Brunoy, porte par le SYAGE	BRUNOY	91
dossier de déclaration, au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au projet d'aménagement d'une résidence intergénérationnelle, de 4 lots à bâtir et de leurs voiries de desserte	PRESLES-EN-BRIE	77
dossier de déclaration, au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au projet sylvicole « butte de gloriette »	BRIE-COMTE-ROBERT	77
dossier de déclaration, au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Villeneuve-le-Comte	VILLENEUVE-LE-COMTE	77
dossier de déclaration, au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au projet Réseau transport EU quartier Blandin VSG, porte par le syage	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94
dossier de déclaration, au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au projet snc marignan ile de France	QUINCY-SOUS-SENART	91
dossier de déclaration, au titre de la Loi sur l'Eau, relatif au plan d'epandage des boues de la station exona de corbeil-essonnes	BAILLY-ROMAINVILLIERS, COUTEVROULT, CRISENOY, JOSSIGNY, LISSY, VILLIERS-SUR-MORIN, YEBLES	77

Comparatif des avis rendus par la CLE depuis 2021 :

À partir des bilans d'activité des années précédentes, il est possible de réaliser un tableau comparatif des avis rendus sur les projets d'aménagement et documents d'urbanisme de 2021 à 2024.

À noter toutefois que les critères de comptage des avis rendus ont légèrement évolué entre 2021 et 2024. Par exemple, le nombre de Porter-à-Connaissance rédigés pour les communes en vue de leur révision ou modification de PLU n'était pas mentionné dans le bilan d'activité 2021 de la CLE.

Année	Documents d'urbanisme	Porter-A-Connaissance	Permis de construire	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Déclaration préalable	Dossier d'autorisation	Autres avis (dossier de déclaration, ICPE, PAC)	Total d'avis portes par la CLE
2021	8	Non renseigné	5	1	0	0	2	2	18
2022	7	8	29	2	1	1	3	1	45
2023	12	7	20	7	1	7	6	5	65
2024	12	6	25	1	7	3	2	5	61

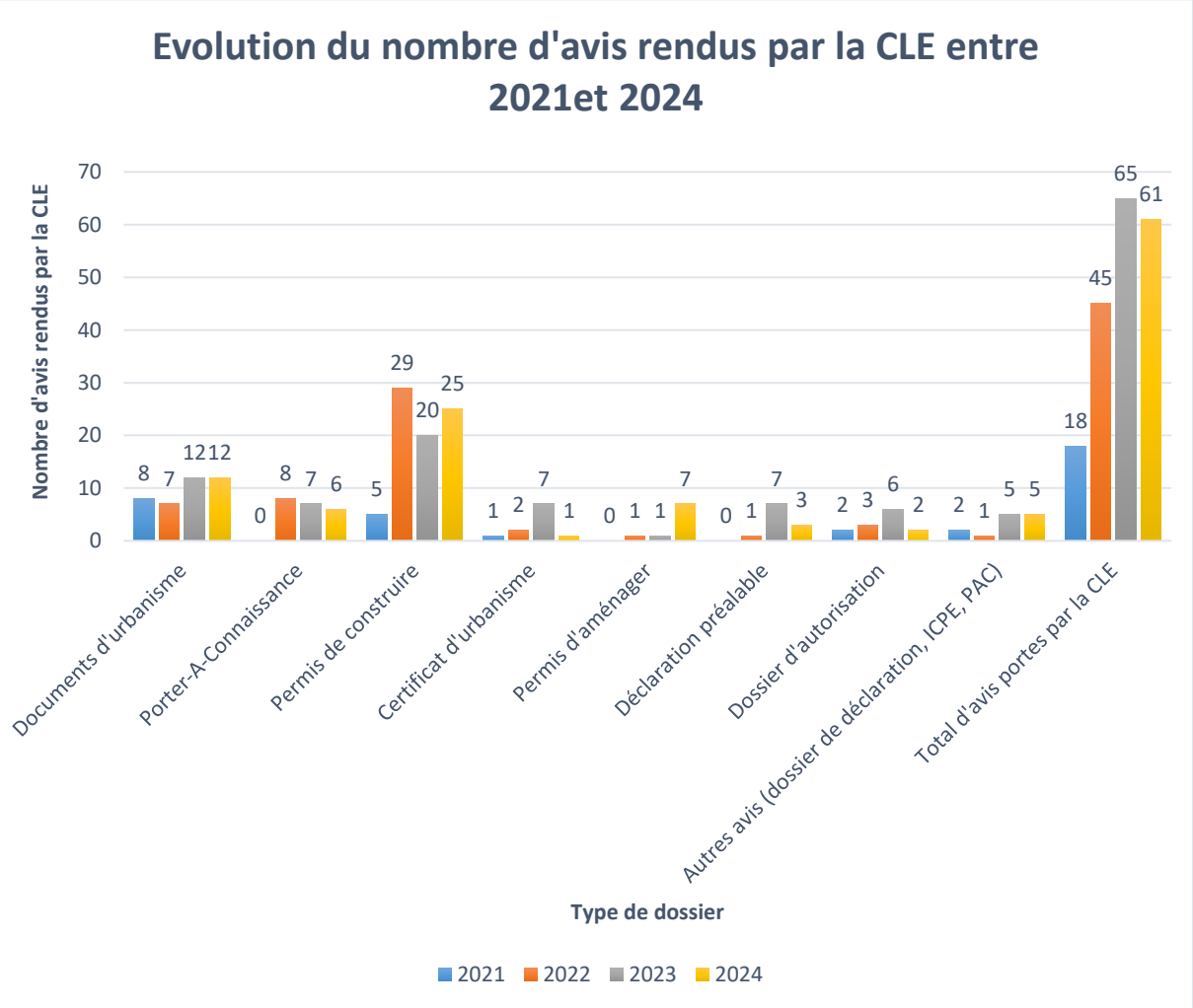

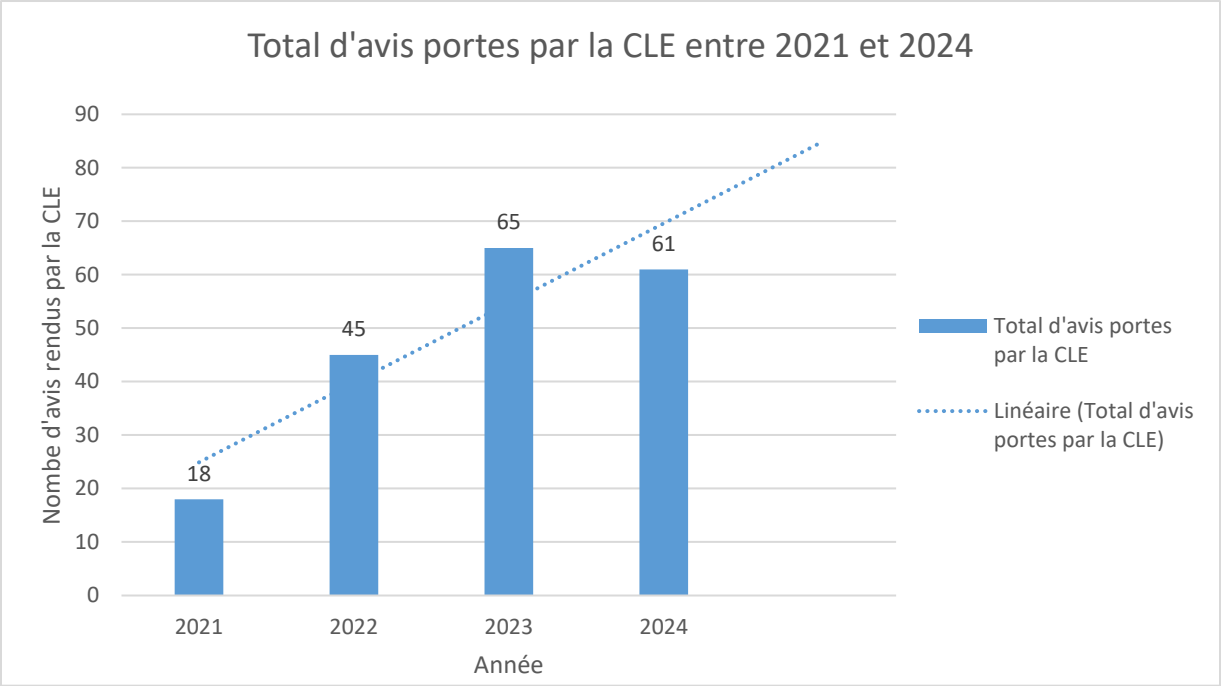

Globalement, le nombre de sollicitations entre 2021 et 2024 a largement augmenté. Cela est notamment dû au fait que les services instructeurs de certaines communes et EPCI du bassin versant, telles que la communauté de communes de l'Orée de la Brie ou la ville de Tournan-en-Brie, ont progressivement pris l'habitude de consulter la CLE de l'Yerres pour obtenir un avis sur la conformité des petits projets (faisant l'objet de permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, etc.) lorsqu'ils estimaient que ceux-ci pouvaient avoir un impact sur la ressource en eau ou les milieux aquatiques.

Le nombre croissant de sollicitations depuis 2021 met en évidence la reconnaissance grandissante de la CLE et de sa cellule d'animation par les services instructeurs de l'urbanisme. Cette reconnaissance s'explique notamment par les ateliers et événements organisés dans le cadre de la révision du SAGE, ainsi que par les réunions ponctuelles de présentation tenues entre les services techniques des EPCI, la direction GEMAPI du SyAGE, et la cellule stratégie et planification du SAGE (au sein de laquelle opère la cellule d'animation du SAGE).

Une autre explication réside dans l'enjeu que représente le risque d'inondation pour certaines communes du bassin versant. Par le biais des avis de la CLE, les communes peuvent obtenir des informations utiles sur ce risque dans le cadre de projets futurs — notamment grâce à l'intégration d'éléments issus du PAPI de l'Yerres et des études associées. À titre d'exemple, la commune de Neufmoutiers-en-Brie sollicite la CLE dans le cadre de demandes de permis de construire, afin d'obtenir des précisions sur le risque d'inondation.

À noter toutefois une stabilisation du nombre d'avis émis entre 2023 et 2024. Cette tendance pourrait néanmoins ne pas se poursuivre en 2025 et 2026, en raison de l'approbation du SDRIF-E, qui incitera les communes à réviser leurs documents d'urbanisme pour se mettre en compatibilité, ainsi que de l'arrivée du SAGE de l'Yerres révisé. Ce dernier nécessitera très probablement un accompagnement renforcé des services instructeurs par la cellule d'animation, notamment pour l'intégration du nouveau règlement, et en particulier les nouvelles règles concernant la gestion des eaux pluviales.

Coordination des différents partenaires sur le territoire du SAGE : les réunions et rencontres

Les réunions de consultation des Personnes Publiques Associées dans le **cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et des** documents de planification :

- ⇨ Réunion de présentation du projet de révision du PLU de Crosne – 22 Janvier
- ⇨ Réunion des Personnes Publiques Associées et organismes consultés sur la révision du PLU de Bussy-Saint-Georges – 13 Février
- ⇨ Réunion des Personnes Publiques Associées et organismes consultés sur la révision du PLU de Coutevroult – 21 Mars
- ⇨ Réunion des Personnes Publiques Associées et organismes consultés sur le PLUi de Val d'Europe Agglomération – 19 Avril
- ⇨ Réunion des Personnes Publiques Associées et organismes consultés sur la révision du PLUi de Grand Orly Seine Bièvre – 23 Avril
- ⇨ Réunion des Personnes Publiques Associées et organismes consultés sur la révision du PLUi de Grand Orly Seine Bièvre – 28 Mai
- ⇨ Réunion de présentation du projet de PLUi de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir – 10 Septembre
- ⇨ Réunion sur le projet de PLUi de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir – 12 Novembre

Les réunions de coordination externe :

- ⇨ Réunion n°4 du Comité technique – Etude de déclinaison du SRCE sur le territoire du bassin versant de l'Yerres – 10 Janvier
- ⇨ Réunion d'échange entre le SyAGE et la Communauté de Communes des Portes Briardes – 10 Janvier
- ⇨ Point sur le PDE du Département 77 – 11 janvier
- ⇨ Réunion annuelle d'échanges entre le SyAGE et l'AESN (services Financiers et Techniques) – 15 Janvier
- ⇨ Assemblée Générale d'AQUI'Brie – 16 Janvier
- ⇨ Réunion du Club des SAGE de l'AESN sur la maîtrise de l'imperméabilisation au sein des SAGE – 29 Janvier
- ⇨ 2ème atelier de réflexion sur la stratégie du PDE 2025-2030 – 2 Février
- ⇨ Réunion annuelle d'échanges entre le SyAGE et AQUI'Brie(bilan 2023 et besoins 2024) – 16 Février
- ⇨ Echange entre la cellule d'animation de la CLE et la Communauté de Communes des Portes Briardes – 19 Février
- ⇨ Réunion du Club des SAGE sur la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et les décrets qui l'ont suivie – 14 Mars
- ⇨ 3ème atelier de réflexion sur la stratégie du PDE 2025-2030 – 25 Mars
- ⇨ Réunion du COTECH de l'étude affluents portée par le SyAGE – 26 Mars

- ⇨ Réunion de démarrage de l'étude sur le Schéma Directeur Zone Humide sur le bassin versant Yerres-Seine, portée par le SyAGE – 24 Avril
- ⇨ Echange avec la cellule d'animation du SAGE Marne Confluence sur le dossier d'autorisation unique de prélèvement d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny – 24 Avril
- ⇨ Echange avec Ile de France Nature, sur les enjeux hydrologiques sur la Vallée de l'Yerres et du Réveillon – 23 Mai
- ⇨ Echange avec SEPIA conseils sur l'étude des potentialités de réouverture des cours d'eau portée par la Métropole du Grand Paris – 24 Mai
- ⇨ Réunion du groupe de travail EEI du Département de Seine-et-Marne – 5 Juin
- ⇨ Echange avec ARTELIA concernant l'étude « schéma directeur des zones humides sur le bassin versant Yerres-Seine », portée par le SyAGE – 10 Juin
- ⇨ Journée du groupe régional SAGE organisé par la DRIEAT – 11 Juin
- ⇨ Réunion d'échange entre le SyAGE et le Département de Seine-et-Marne – 12 Juin
- ⇨ 4ème atelier de réflexion sur la stratégie du PDE 2025-2030 – 18 Juin
- ⇨ Atelier Champigny 2060 d'AQUI'Brie - 21 Juin
- ⇨ Réunion du COTECH du Contrat de Territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres – 24 Juin
- ⇨ Réunion du COTECH intermédiaire des phases B et C de l'étude sur les affluents de l'Yerres portée par le SyAGE – 28 Juin
- ⇨ Réunion sur l'étude sur le schéma directeur des zones humides sur le bassin versant Yerres-Seine, portée par le SyAGE – 2 Juillet
- ⇨ Réunion du COTECH de la Charte Natur'EAU 77 – 3 Juillet
- ⇨ Forum des acteurs de l'Eau organisé par l'AESN – 9 Juillet
- ⇨ Atelier sur l'adaptation au changement climatique organisé par la DRIEAT et son UD 94 – 4 Octobre
- ⇨ COTECH sur l'élaboration du nouveau PAPI de l'Yerres – 8 Octobre
- ⇨ Réunion n°5 du Comité technique – Etude de déclinaison du SRCE sur le territoire du bassin versant de l'Yerres – 10 Janvier
- ⇨ Réunion du COPIL de l'étude de déclinaison du SRCE sur le bassin versant de l'Yerres, pilotée par le SyAGE – 6 Novembre
- ⇨ COPIL sur l'élaboration du nouveau PAPI de l'Yerres – 13 Novembre
- ⇨ Echange sur l'animation du SAGE de l'Yerres 2025 avec l'AESN et le DST du SyAGE – 13 Novembre
- ⇨ Rencontres techniques départementales « Eau et Nature en Ville » organisées par le Département de Seine-et-Marne – 19 Novembre
- ⇨ Réunion du Club des SAGE de l'AESN – 26 Novembre
- ⇨ Réunion du COPIL du Contrat de Territoire Eau et Climat, Trame Verte et Bleue de l'Yerres et ses affluents (CTEC TVB) – 27 Novembre
- ⇨ COP Eau Ile de France organisée par la Région Ile de France – 5 Décembre
- ⇨ Réunion du groupe de travail EEI du Département de Seine-et-Marne – 6 Décembre
- ⇨ Réunion sur le projet de ZEC d'Ozouer-le-Voulgis porté par le SyAGE : restitution de l'étude faune-flore – 16 Décembre
- ⇨ 7ème atelier Champigny 2060 d'AQUI'Brie - 17 Décembre

Les réunions de coordination interne :

- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 4 Janvier
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 9 Janvier
- ⇨ Réunion de coordination de la Direction des Services Techniques du SyAGE – 11 Janvier
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 19 Janvier
- ⇨ Point avec le service GIG du SyAGE, sur la création d'une application pour identifier les secteurs d'épandage de digestat – 24 Janvier
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 26 Janvier
- ⇨ Entretien "stage sur la définition de l'espace de mobilité des cours d'eau" - 31 Janvier
- ⇨ Point sur l'antenne de Rozay-en-Brie du SyAGE - 31 Janvier
- ⇨ Réunion de calage interne sur l'étude ruissellement du SyAGE – 1er Février
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 6 Février
- ⇨ Echange sur l'étude ruissellement au CODIR du SyAGE – 13 Février
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 16 Février
- ⇨ Point avec les directions Juridique et GEMAPI du SyAGE sur la contribution SYAGE à l'enquête publique sur le SDRIF-E – 7 Mars
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 15 Mars
- ⇨ Réunion de calage interne sur l'étude ruissellement du SyAGE – 18 Mars
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 17 Avril
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 7 Mai
- ⇨ Entretien avec le cabinet Quadra sur la réorganisation des services du SyAGE – 15 Mai
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 22 Mai
- ⇨ Point sur la rédaction des pièces de marché de l'étude ruissellement du SyAGE – 23 Mai
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 31 Mai
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 6 Juin
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 14 Juin
- ⇨ Point sur la rédaction des pièces de marché de l'étude ruissellement du SyAGE – 6 Août
- ⇨ Point sur la rédaction des pièces de marché de l'étude ruissellement du SyAGE – 13 Août
- ⇨ Point sur la rédaction des pièces de marché de l'étude ruissellement du SyAGE – 27 Août
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 2 Septembre
- ⇨ Point sur la rédaction des pièces de marché de l'étude ruissellement du SyAGE – 4 Septembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 9 Septembre
- ⇨ Point sur la rédaction des pièces de marché de l'étude ruissellement du SyAGE – 13 Septembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 23 Septembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 30 Septembre
- ⇨ Echange interne sur le suivi des dossiers du SyAGE- 3 Octobre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 7 Octobre

- ⇨ Réunion de coordination de la Direction des Services Techniques du SyAGE – 9 Octobre
- ⇨ Point sur la rédaction des pièces de marché de l'étude ruissellement du SyAGE – 14 Octobre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 14 Octobre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 21 Octobre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 23 Octobre
- ⇨ Point avec le service GIG sur SyAGE sur la mise en place d'un portail SAGE – 24 Octobre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 28 Octobre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 4 Novembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 11 Novembre
- ⇨ Point avec le directeur de cabinet du SyAGE – 14 Novembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 15 Novembre
- ⇨ Echange interne sur le suivi des dossiers du SyAGE- 20 Novembre
- ⇨ Point avec le service GIG sur SyAGE sur les données ouvertes – 21 Novembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 25 Novembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 29 Novembre
- ⇨ Réunion de coordination de la Direction des Services Techniques du SyAGE – 4 Décembre
- ⇨ Point sur le projet de nouveau règlement Eaux Pluviales du SyAGE – 5 Décembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 10 Décembre
- ⇨ Entretien "stage sur la définition de l'espace de mobilité des cours d'eau" - 11 Décembre
- ⇨ Point avec le directeur des services techniques du SyAGE – 16 Décembre

Les réunions réalisées dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres :

- ⇨ Point interne sur les éléments de communication du SAGE de l'Yerres révisé – 17 Janvier
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec EODD – 24 Janvier
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec EODD – 5 Février
- ⇨ Echange sur la révision du SAGE au CODIR du SyAGE – 12 Février
- ⇨ Point interne sur les éléments de communication du SAGE de l'Yerres révisé – 14 Février
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec l'AESN – 21 Février
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec EODD – 22 Février
- ⇨ Point avec la Direction Communication du SyAGE sur la plaquette de présentation du SAGE de l'Yerres révisé – 5 Mars
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec EODD (préparation de la réunion du bureau du 27 Mars) – 25 Mars
- ⇨ Point avec la Direction Communication du SyAGE sur le SAGE de l'Yerres révisé – 25 Mars

- ⇨ Point de préparation pour la présentation du SAGE révisé à la COMILAB, avec l'AESN – 14 Juin
- ⇨ Point de préparation interne pour la présentation du SAGE révisé à la COMILAB – 18 Juin
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec le DST du SyAGE – 19 Août
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec EODD – 21 Août
- ⇨ Echange sur la phase de consultation des organismes pour le SAGE de l'Yerres révisé avec le Département du Val de Marne – 3 Septembre
- ⇨ Présentation des remarques émises lors de la consultation des organismes sur le SAGE révisé au CODIR du SyAGE – 4 Septembre
- ⇨ Point sur la révision du SAGE de l'Yerres avec EODD – 19 Septembre
- ⇨ Point avec le CODIR du SyAGE sur la révision du SAGE – 26 Septembre
- ⇨ Présentation du projet de SAGE révisé au CODIR de la direction GEMAPI du SyAGE – 26 Septembre
- ⇨ Point avec le CODIR du SyAGE sur la révision du SAGE – 2 Octobre

Les réunions de sollicitation pour conseil et/ou avis :

- ⇨ Echange avec l'architecte en charge du projet de rénovation du moulin de Breuil à Combs-la-Ville – 22 Janvier
- ⇨ Echange sur le projet de micro-station de Méthanisation à Pécy avec le porteur de projet – 5 Février
- ⇨ Echange avec la DDT 77 sur le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 350, reliant Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière – 20 Février
- ⇨ Présentation et échange sur le projet sur le Campus du MNHN de Brunoy avec l'EPAURIF – 16 Avril
- ⇨ Réunion avec la DDT 77 et le maitre d'ouvrage, sur le Dossier de déclaration, au titre de la loi sur l'eau, relatif au projet de reprise de construction d'un ensemble de bâtiments de logements (les jardins de Candice) – 13 Mai
- ⇨ Echange sur le projet d'aménagement rue Robert Schuman à Ozoir-la-Ferrière, avec le maitre d'ouvrage – 15 Mai
- ⇨ Echange avec un propriétaire foncier sur un projet à Villeneuve-Saint-Denis, à proximité du ru de la Folie – 4 Juillet
- ⇨ Visite d'un ouvrage sur le lit mineur du Réveillon à Vaudoy-en-Brie avec la mairie et une riveraine – 11 Juillet
- ⇨ Réunion sur la conformité du projet d'aménagement du Grand Valdoly avec le futur SAGE de l'Yerres avec le porteur de projet et le SyAGE – 26 Août
- ⇨ Visite du site du projet de lotissement, situé sur l'Avenue de la République à Crosne, avec Kaufman & Broad et la mairie – 29 Août
- ⇨ Présentation et échange sur le projet sur le Campus du MNHN de Brunoy avec l'EPAURIF – 11 Septembre
- ⇨ Réunion sur le dossier de déclaration relatif au projet de lotissement, situé sur l'Avenue de la République à Crosne – 27 Septembre

- ⇨ Réunion avec LIDL sur le projet d'aménagement d'un nouveau magasin à Ozoir-la-Ferrière – 14 Octobre
- ⇨ Réunion avec la mairie de Lésigny sur le projet d'aménagement faisant l'objet d'une Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) – 20 Novembre
- ⇨ Réunion d'échange sur un projet localisé en zone humide potentielle, avec le maire d'Argentières et son adjoint – 25 Novembre
- ⇨ Réunion sur le projet de travaux sur la maison de retraite « La Petite Maison » à Chevry-Cossigny, avec le maitre d'ouvrage, l'architecte, les services instructeurs de la communauté de communes de l'Orée de la Brie et la mairie – 26 Novembre
- ⇨ Réunion sur le projet de raccordement SyAGE – ouvrage VL 8, porté par le SIAAP – 28 Novembre
- ⇨ Echange avec la DDT 77 sur le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 350, reliant Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière – 12 Décembre

Evènements :

- ⇨ Vœux du Président du SyAGE – 19 Janvier
- ⇨ Visite du chantier du tunnel-réservoir VL8 du SIAAP – 25 Janvier
- ⇨ Réunion de lancement de la consultation des organismes sur le projet de révision du SAGE, à Chevry-Cossigny – 14 Mai
- ⇨ Réunion de présentation du SAGE de l'Yerres pour les organismes consultés sur le projet, à Rozay-en-Brie – 12 Juin
- ⇨ Réunion de présentation du SAGE de l'Yerres pour les organismes consultés sur le projet, à Montgeron – 13 Juin
- ⇨ Réunion de présentation du SAGE de l'Yerres pour les organismes consultés sur le projet, à Tournan-en-Brie – 17 Juin
- ⇨ Présentation du SAGE de l'Yerres révisé à la COMILAB – 19 Juin
- ⇨ Visite du site de réouverture du ru de la Navette – 4 Septembre
- ⇨ Intervention sur la CLE et le SAGE auprès d'une classe de lycéen (campus Bougainville de Brie-Comte-Robert) et visite de l'étang de Villecresnes – 3 Octobre
- ⇨ Evènement sur les 30 ans de l'association AQUI'Brie – 17 Octobre

Les formations, séminaires et ateliers :

- ⇨ Formation sur la gestion intégrée des eaux pluviales avec l'ADOPTA – 23 Janvier
- ⇨ Webinaire de présentation du SDRIF-E par la DRIEAT et l'IPR – 29 Février
- ⇨ Webinaire de l'AESN sur le projet de réforme des SAGE – 18 Avril
- ⇨ Formation théorique LIFE Eau&Climat de l'OIEAU – 24 Mai
- ⇨ Formation pratique LIFE Eau&Climat de l'OIEAU – 30 Mai

- ⇨ Webconférence de présentation de l'outil EnvErgo, organisée par GEST'EAU – 20 Juin
- ⇨ Intervention lors d'un Webinaire de l'AESN sur la concertation préalable à organiser avec la CNDP lors de la révision d'un SAGE – 2 Juillet
- ⇨ Conférence sur la pollution plastique organisée par le SyAGE – 3 Juillet
- ⇨ Webinaire Champigny 2060 organisé par AQUI'Brie – 4 Juillet
- ⇨ Séminaire des animateurs de SAGE du bassin Seine-Normandie de l'AESN – 16 au 17 Septembre
- ⇨ Ballade de territoire du SyAGE – 18 Septembre
- ⇨ Webinaire sur la réforme de l'autorisation environnementale. (loi industrie verte) – 20 Septembre
- ⇨ Formation sur les nappes du territoire d'AQUI'Brie, organisée par AQUI'Brie pour le SyAGE – 2 Octobre
- ⇨ Webinaire sur le nouveau programme d'aide financière du forum du Bassin Seine-Normandie, organisé par l'AESN – 14 Novembre

LES ACTIVITÉS DE LA CLE

Les dates clés de 2024

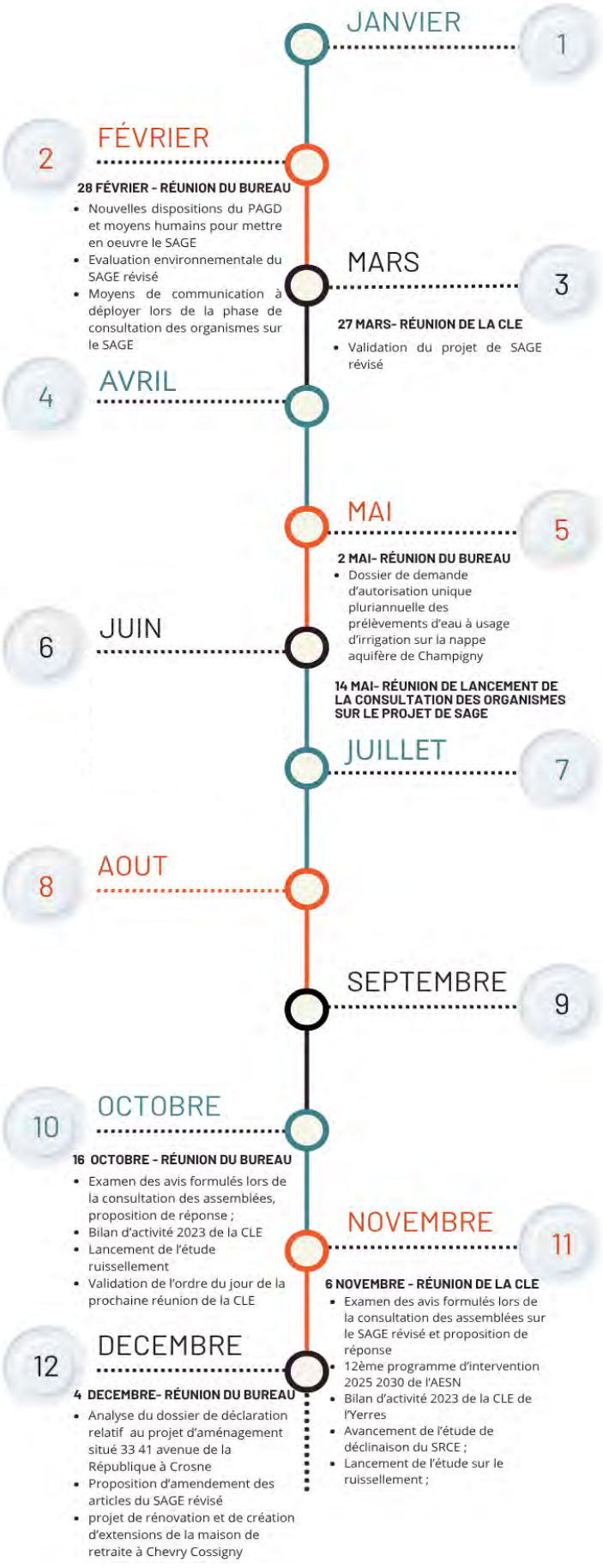

Les réunions

- **Les Commissions Locales de l'Eau** :

⇨ La Commission Locale de l'Eau du 27 Mars

L'ordre du jour était :

- φ Validation du projet de SAGE : présentation et échanges sur le projet de SAGE révisé :
- ⇨ PAGD
- ⇨ Règlement
- ⇨ Rapport environnemental
- φ Points divers.

⇨ La Commission Locale de l'Eau du 11 Novembre

L'ordre du jour était :

- φ Examen des avis formulés lors de la consultation des assemblées sur le SAGE révisé et proposition de réponse
- φ 12ème programme d'intervention 2025 2030 de l'AESN
- φ Bilan d'activité 2023 de la CLE de l'Yerres
- φ Avancement de l'étude de déclinaison du SRCE ;
- φ Lancement de l'étude sur le ruissellement ;
- φ Points divers ;

- Les Bureaux de la CLE :

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le 28 Février

L'ordre du jour était :

- φ Echanges sur les nouvelles dispositions du PAGD du SAGE et les moyens humains pour mettre en oeuvre le SAGE
- φ Echanges sur l'évaluation environnementale du SAGE révisé
- φ Moyens de communication à déployer lors de la phase de consultation des organismes du SAGE révisé ;
- φ Points divers.

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le 2 Mai

L'ordre du jour était :

- φ Dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe aquifère de Champigny
- φ Points divers
- ⇨ Arrivée d'un stagiaire sur l'espace de mobilité des cours d'eau
- ⇨ Retour sur les derniers avis rendus

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le 16 Octobre

L'ordre du jour était :

- φ Examen des avis formulés lors de la consultation des assemblées, proposition de réponse
- ⇨ Règlement ;
- ⇨ PAGD ;
- ⇨ Rapport environnemental ;
- φ Bilan d'activité 2023
- φ Lancement de l'étude ruissellement
- φ Validation de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE
- φ Points divers.

⇨ Le Bureau de la CLE s'est réuni le 4 Décembre

L'ordre du jour était :

- φ Analyse du Dossier de déclaration relatif à la construction d'un ensemble de logements collectifs, crèche et commerces au 33 41 avenue de la République, sur la commune de Crosne
- φ Echanges sur la proposition d'amendement des articles 4 et 4 bis du règlement du SAGE révisé
- φ Echanges sur le projet de rénovation et de création d'extensions de la maison de retraite « La petite Maison » à Chevry Cossigny
- φ Points divers
- φ Point sur le nouveau logo du SAGE de l'Yerres ;
- φ Renforcement de la cellule d'animation du SAGE en 2025 ;
- φ Autres dossiers en cours.

Activités récurrentes du bureau de la CLE : les avis

- **Dossiers réglementaires Loi sur l'Eau** et autres procédures réglementaires :

⇨ **Avis du bureau de la CLE de l'Yerres sur le dossier le dossier de déclaration relatif au projet d'exploitation d'un forage en vue de l'irrigation d'un projet de** maraîchage à Mandres-les-Roses (94)

Extrait de l'avis – Dossier de déclaration relatif au projet d'exploitation d'un forage dans le cadre d'un projet de maraîchage sur une emprise de 13,5 ha à Mandres-les-Roses

Au vu de la nature de la demande et des éléments présentés, il apparaît que le dossier est conforme au SAGE de l'Yerres. De ce fait, la CLE émet un avis favorable au dossier de déclaration, avec toutefois quelques recommandations. La CLE préconise notamment de prendre en compte les remarques émises concernant la connaissance des prélèvements sur le secteur du projet, le suivi de la qualité de l'eau, la mise en place d'un suivi des niveaux piézométriques de la nappe de Champigny, ainsi que l'adaptation des volumes prélevés en fonction du niveau de la nappe.

⇨ **Avis du bureau de la CLE de l'Yerres sur le dossier de déclaration relatif au projet de création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) entre les** communes de La Houssaye-en-Brie et de Crèvecoeur-en-Brie sur la RD143e1

Extrait de l'avis – Dossier de déclaration relatif au projet de création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) entre les communes de La Houssaye-en-Brie et de Crèvecoeur-en- Brie sur la RD143e1

Au vu des éléments présentés, il apparaît que le projet est conforme au SAGE de l'Yerres en vigueur. De ce fait, **l'avis de la CLE du SAGE de l'Yerres sur le projet** est favorable. Il conviendrait cependant de rectifier la partie VI.3 du dossier Loi sur l'eau concernant l'analyse de la conformité du projet avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Yerres, en reprenant les dispositions du bon document (règlement et PAGD du SAGE, et non pas le règlement eaux pluviales du SyAGE).

⇨ **Avis du bureau de la CLE de l'Yerres sur le do**ssier de d**éclaration Loi sur l'Eau relatif à l'extension du poste source au 11**-25 Av. Winston Churchill à Villeneuve-Saint-Georges (94)

Extrait de l'avis – D**ossier de Déclaration Loi sur l'Eau portant sur l'extension du poste source d'ENEDIS à Villeneuve**-Saint-Georges

Il apparaît que la **CLE du SAGE de l'Yerres n'est pas compétente pour émettre un** avis sur ce dossier. En effet, le projet est localisé en dehors du bassin versant de **l'Yerres** et donc hors du territoire d'action du SAGE (cf. cartes 1 et 2 en annexe). Le SyAGE, structure porteuse du SAGE, possède néanmoins les compétences en assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et GEMAPI sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Ainsi, le service aménagement du SyAGE a transmis un avis sur le projet de construction d'un bâtiment au 11-17 avenue Winston Churchill (PC n°94 078 23 00013), porté par ENEDIS, le 22 mai 2023 (cf. courrier en annexe).

⇨ **Avis du bureau de la CLE de l'Yerres sur le dossier de demande d'autorisation** environnementale unique pluriannuelle de l'**OUGC (Chambre d'agriculture d'Ile de France) en vue des prélèvements à usage d'irrigation sur la nappe de** Champigny (IDF)

Extrait de l'avis – D**ossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe aquifère de Champigny**

Au vu des éléments présentés, il apparaît que la demande de l'OUGC est conforme au SAGE de l'Yerres. Toutefois, certaines incertitudes persistent concernant :

- Prise en compte des mesures du plan eau du gouvernement dans le dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny ;
- Absence d'éléments dans le dossier d'AUP concernant la protection des milieux aquatiques et zones humides et le volet qualitatif et quantitatif de la ressource. Ces éléments apparaissent toutefois dans le règlement intérieur de l'OUGC. La CLE souhaite ainsi que l'OUGC joigne ce règlement au dossier.
- Apport de précisions concernant les mesures prévues pour anticiper les effets du changement climatique et les crises futures (mesures d'adaptation au changement climatique telles qu'évoquées lors de la réunion du 2 mai 2024).
- Repréciser les mesures prévues et déjà mises en place par l'OUGC pour répartir les futurs volumes attribués aux irrigants, ainsi que les mesures prévues en cas de dépassement de seuil.
- La CLE encourage également l'OUGC à avoir une réflexion sur la surveillance de la qualité et de la quantité de la ressource. Elle préconise

de mettre en place une étude sur les méthodes de suivi des prélèvements sur le long terme qui permettrait notamment d'analyser la pertinence de la télédéclaration (mesure 12 du plan eau). La CLE préconise d'autre part de soutenir AQUI'Brie qui travaille déjà sur les sujets d'adaptation au changement climatique et de préservation de l'état quantitatif et qualitatif de la nappe de Champigny.

Pour conclure, la CLE émet un avis favorable avec réserves, en attente des éléments écrits annoncés par la chambre d'agriculture lors de la réunion du bureau de la CLE du 2 mai 2024.

⇨ **Avis du bureau de la CLE de l'Yerres sur le Porter**-A-Connaissance relatif au **dossier de demande d'autorisation** du projet de ZAC Nangis Actipôle : aménagements pour la gestion des eaux pluviales sur la commune de Nangis

Extrait de l'avis – Porter-A-Connaissance pour la modification du dossier **d'autorisation environnementale concernant la ZAC Nangis Actipôle**

Il apparaît que les bassins de rétention des eaux pluviales de la ZAC Actipôle, qui sont le principal objet de ce dossier, ne sont pas situés sur le bassin de l'Yerres réglementaire, et donc dans le périmètre d'action du SAGE de l'Yerres (cf. Carte 1 en annexe). De ce fait, **la CLE de l'Yerres n'est pas compétente pour émettre un** avis sur ce projet. La CLE a émis un certain nombre d'observations et de recommandations concernant le projet de plateforme logistique qu'il serait également pertinent de prendre en compte sur le projet de modification des aménagements pour la gestion des eaux pluviales de la ZAC (la CLE a transmis deux avis sur ce projet : le premier en mars 2023, défavorable, et le deuxième en août 2023, favorable avec réserves).

⇨ **Avis du bureau de la CLE de l'Yerres sur le dossier le dossier de déclaration** relatif au projet de construction de logements, crèche et commerces au 33-41 avenue de la République à Crosne (91)

Extrait de l'avis – Dossier de déclaration relatif au projet de construction de logements, crèche et commerces, au 33-41 avenue de la République, sur la commune de Crosne

Au vu des éléments présentés, il apparaît que le projet est conforme au règlement du SAGE de l'Yerres en vigueur. Le projet, situé en périphérie de la zone inondable, n'impactera en effet pas de zones humides, et les logements se trouvent hors de la limite des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de l'Yerres la plus récente définie par le SyAGE. Seul le niveau de parking est situé sous cette côte

et devra être inondable en période de crue. Toutefois, le projet aura, par ce niveau de parking, tout de même un impact sur le lit majeur de l'Yerres, et des incertitudes persistes sur le suivi et la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions. De plus, le bassin de rétention/infiltration prévu pour la gestion des eaux pluviales ne semble pas être une solution pérenne ou écologique compte-tenu du risque de pollution du sol par des microparticules de plastique. De ce fait, la CLE émet un avis favorable au projet, sous réserve **d'apport de compléments** concernant :

- Les dispositions constructives du niveau du parking (aucune machinerie d'ascenseur ne devra être en zone inondable) ;
- Les mesures d'évitement, de réduction et contrôle des pollutions ;
- Les mesures de suivi et contrôle de la qualité des eaux de surface et souterraines
- L'apport de précision sur les dispositifs de surveillance prévus en cas de crue centennale (évacuation des véhicules, mise en place des dispositifs électriques hors de portée des eaux, sécurité, …) ;
- L'apport de précision sur la réalisation du bassin d'infiltration, celui-ci ne devant pas impacter le milieu.

⇨ **Avis du bureau de la CLE de l'Yerres sur le dossier de déclaration relatif projet de construction d'un ensemble immobilier de logements collectifs sur deux** niveaux de sous-**sol (rabattement de nappe) sur la commune d'Ozoir**-la-Ferrière (77)

Extrait de l'avis – Dossier de déclaration relatif au projet de construction d'un ensemble immobilier comprenant 118 logements répartis sur deux bâtiments et deux niveaux de sous-sol, situé au 3 Avenue du Général de Gaulle, sur la **commune d'Ozoir**-la-Ferrière

Au vu des éléments présentés dans le dossier Loi sur l'eau, il apparaît que le projet est conforme au règlement du SAGE de l'Yerres en vigueur. Toutefois, le dossier ne permet pas de garantir que le projet n'aura aucun impact sur la ressource en eau (qualité des eaux souterraines et eaux d'exhaures), ni qu'il permettra d'assurer une protection suffisante des biens et des personnes (parking souterrain potentiellement inondable).

La CLE s'interroge notamment sur le choix d'aménagement retenu, incluant un deuxième niveau de sous-sol situé dans la nappe libre, reconnue entre -3,90 m et -4,20 m de profondeur par rapport au terrain naturel (TN) sur le secteur du projet. Quels autres scénarios ont été envisagés ? Pourquoi ont-ils été écartés ?

De ce fait, **la CLE émet un avis favorable avec réserves, sous condition d'apport** de compléments sur les points suivants :

- Précisions sur le risque d'inondation par la nappe ou par ruissellement via la rampe d'accès : le deuxième sous-sol sera-t-il inondable ? Si non, détailler les mesures prévues pour en garantir l'étanchéité.
- Compléments sur le dispositif de cuvelage des sous-sols prévu, permettant d'assurer qu'aucun épuisement d'eaux d'exhaures ne sera nécessaire une fois le bâtiment livré.
- Intégration du document justifiant que le gestionnaire du réseau d'eaux pluviales (EP) a bien donné son accord pour le rejet des eaux d'exhaures dans le réseau, ainsi que ses éventuelles prescriptions.
- Garantie de la capacité du réseau EP à recevoir les eaux souterraines pompées, sans incidence sur son bon fonctionnement.
- Description détaillée du dispositif de rabattement de nappe qui sera mis en œuvre.
- Précisions sur les mesures prévues pour éviter, réduire, compenser et suivre les pollutions des eaux souterraines et des eaux d'exhaures avant leur rejet dans le réseau.
- Compléments sur les dispositifs de gestion des eaux pluviales, notamment l'ouvrage de rétention en sous-sol prévu.
- Intégration des résultats de l'analyse de la qualité des sols, afin de vérifier le respect des seuils réglementaires.
- Réalisation d'une analyse physico-chimique des eaux souterraines, ainsi que des mesures de vitesses de chute des sédiments, permettant de dimensionner le dispositif de décantation en amont du réseau EP avant le début des travaux.

Un suivi de la qualité physico-chimique des eaux devra également être assuré pendant la phase chantier.

Pour plus d'informations - Les avis du bureau de la CLE peuvent être consultés sur le site du SyAGE : https://www.syage.org/le-syage/projets/cle/

LE SAGE EN ACTION

Retour sur la réunion de lancement de la consultation des organismes sur le projet de révision du SAGE

La CLE de l'Yerres a validé son projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yerres le 27 mars 2024.

Conformément à la réglementation, ce schéma validé doit ensuite faire l'objet d'une phase de consultation des organismes associés au projet de SAGE.

Afin de marquer le lancement de cette étape importante, la CLE de l'Yerres a organisé une réunion d'information à destination des EPCI et des communes du bassin versant, le mardi 14 mai à 18h00, à la salle de la Marmite, à Chevry-Cossigny.

Animée par M. Guy GEOFFROY (président de la CLE), M. Romain COLAS (président du SyAGE et membre de la CLE), Mme Lydia PROUVE (Agence de l'Eau Seine-Normandie), M. Jonathan WOFSY (maire de Chevry-Cossigny, membre de la CLE), et Mme Héloïse RAMBAUD (animatrice du SAGE), cette rencontre a permis de présenter les grands enjeux du projet et de sensibiliser à cette révision, dont l'un des objectifs majeurs est de répondre aux effets du changement climatique sur le bassin versant de l'Yerres.

Une trentaine d'élus et d'agents du territoire ont participé à cette réunion publique, contribuant activement aux échanges et exprimant leurs interrogations sur le projet.

Cet évènement a été enregistré, et peut être visionné sur le site du SyAGE sur l'article relatif à l'évènement : www.syage.org/actualites/point-sur-le-nouveau-sage-de-lyerres/

Retour sur les réunions de présentation projet de révision du SAGE

À la suite de la réunion de lancement de la consultation des organismes associés, la cellule d'animation du SAGE a organisé trois réunions d'information à destination des agents des services techniques des communes et des EPCI du bassin versant de l'Yerres (urbanisme, environnement, assainissement et gestion des eaux pluviales). L'objectif était de présenter les règles et dispositions du SAGE révisé, ainsi que leurs impacts pour les collectivités.

Les réunions se sont tenues aux dates et lieux suivants :

- Mercredi 12 juin à 16h00, à la Maison des services – 6 rue Alphonse de Lamartine à Rozay-en-Brie. *20 participants*.
- Jeudi 13 juin à 10h00, dans les locaux du SyAGE – 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron. *17 participants*.
- Lundi 17 juin à 10h00, à la mairie de Tournan-en-Brie (salle La Grange) – 1 place Edmond de Rothschild à Tournan-en-Brie. *14 participants*.

Ces rencontres ont permis de présenter le projet de SAGE aux agents appelés à mettre en œuvre ses règles et dispositions.

Au total, 51 participants, représentant une trentaine de structures (communes, communautés de communes, département, syndicats d'eau potable, etc.) ont assisté à ces événements.

Le bilan de ces réunions est consultable dans le recueil des avis émis dans le cadre de la consultation des personnes publiques, disponible dans le dossier de consultation du public sur le projet de SAGE, accessible sur le site du SyAGE. Le support de présentation est également disponible en ligne :

www.syage.org/le-syage/projets/revision-du-sage-2025-ppve/

Visite de l'étang de Villecresnes et présentation de la CLE de l'Yerres avec une classe d'élèves de terminale STAV du lycée agricole Bougainville de Brie-Comte-Robert

Le 3 octobre, Julien CALVET (technicien Liaison Verte au SyAGE) et Héloïse RAMBAUD (animatrice du SAGE de l'Yerres) ont rencontré les élèves de terminale STAV du lycée agricole Bougainville, à Brie-Comte-Robert, pour leur présenter les travaux et aménagements réalisés par le SyAGE autour de l'étang de Villecresnes, ainsi que pour découvrir la gouvernance de l'eau en France, avec un focus sur la CLE de l'Yerres et son SAGE.

Cette visite de terrain a permis de mettre en lumière les interventions menées pour consolider les berges, favoriser le développement d'une couronne végétale, préserver la biodiversité, et aménager un espace propice à l'observation de la faune et de la flore.

Les lycéens ont ainsi pu découvrir plusieurs techniques d'aménagement écologique, telles que :

- le fascinage, méthode de renforcement naturel des berges ;
- un radeau végétalisé, servant d'habitat pour diverses espèces aquatiques et terrestres.
- …

Ils ont également été sensibilisés à d'autres enjeux majeurs de la gestion de l'eau : la gestion des embâcles, la prévention des inondations (l'une des missions principales du SyAGE), ainsi que les aspects réglementaires.

Les élèves ont également découvert les différents outils réglementaires existants, de la loi sur l'eau à l'échelle nationale jusqu'aux déclinaisons locales comme le SAGE. L'animatrice du SAGE a ainsi présenté le schéma, son contenu, son processus de révision, et le rôle central de la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans la planification de la gestion durable de l'eau.

Enfin, cette intervention fut aussi l'occasion de faire découvrir les métiers liés à la gestion des milieux aquatiques, notamment ceux de technicien GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et d'animateur SAGE.

Participation de la cellule d'animation aux ateliers de réflexion sur la stratégie du Plan **Départemental de l'Eau** de Seine-et-Marne 2025-2030

Le Plan Départemental de l'Eau (PDE) de Seine-et-Marne est un document stratégique visant une meilleure gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du département. Élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires du Département sur la thématique de l'eau, ce plan intègre notamment les enjeux d'adaptation au changement climatique liés à la gestion de la ressource.

Le PDE n°3, signé le 3 octobre 2017, et dont la CLE de l'Yerres était signataire, a été prorogé le 31 janvier 2021 et s'est achevé fin 2024.

Dès la fin de l'année 2023, le Département a engagé une réflexion en vue de l'élaboration de la stratégie du prochain Plan Départemental de l'Eau. Cette démarche est pilotée par M. Jean-Marc CHANUSSOT, conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement, et vice-président de la CLE de l'Yerres.

Un premier atelier de concertation a été organisé le 1er décembre 2023 dans les locaux de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, à Châtelet-en-Brie. Il a réuni près de 70 acteurs du domaine de l'eau, dont la cellule d'animation du SAGE de l'Yerres et le SyAGE.

La concertation s'est poursuivie en 2024 avec l'organisation de trois ateliers supplémentaires les 2 février, 25 mars et 18 juin, toujours à Châtelet-en-Brie, rassemblant à chaque fois un nombre comparable de participants.

Ces ateliers ont permis de travailler collectivement sur :

- l'animation et la gouvernance du futur PDE ;
- le niveau de priorisation des enjeux retenus ;

- l'identification des freins et des conditions de réussite pour la mise en place d'un **Comité Départemental de l'Eau (CoDEAU)** ;
- une première maquette de la stratégie et de la gouvernance du futur PDE, en amont de la phase de rédaction.

La finalisation du nouveau plan est prévue pour 2025, avec une signature officielle de la charte d'engagement lors du prochain forum départemental de l'eau, attendu à la fin du premier trimestre 2025.

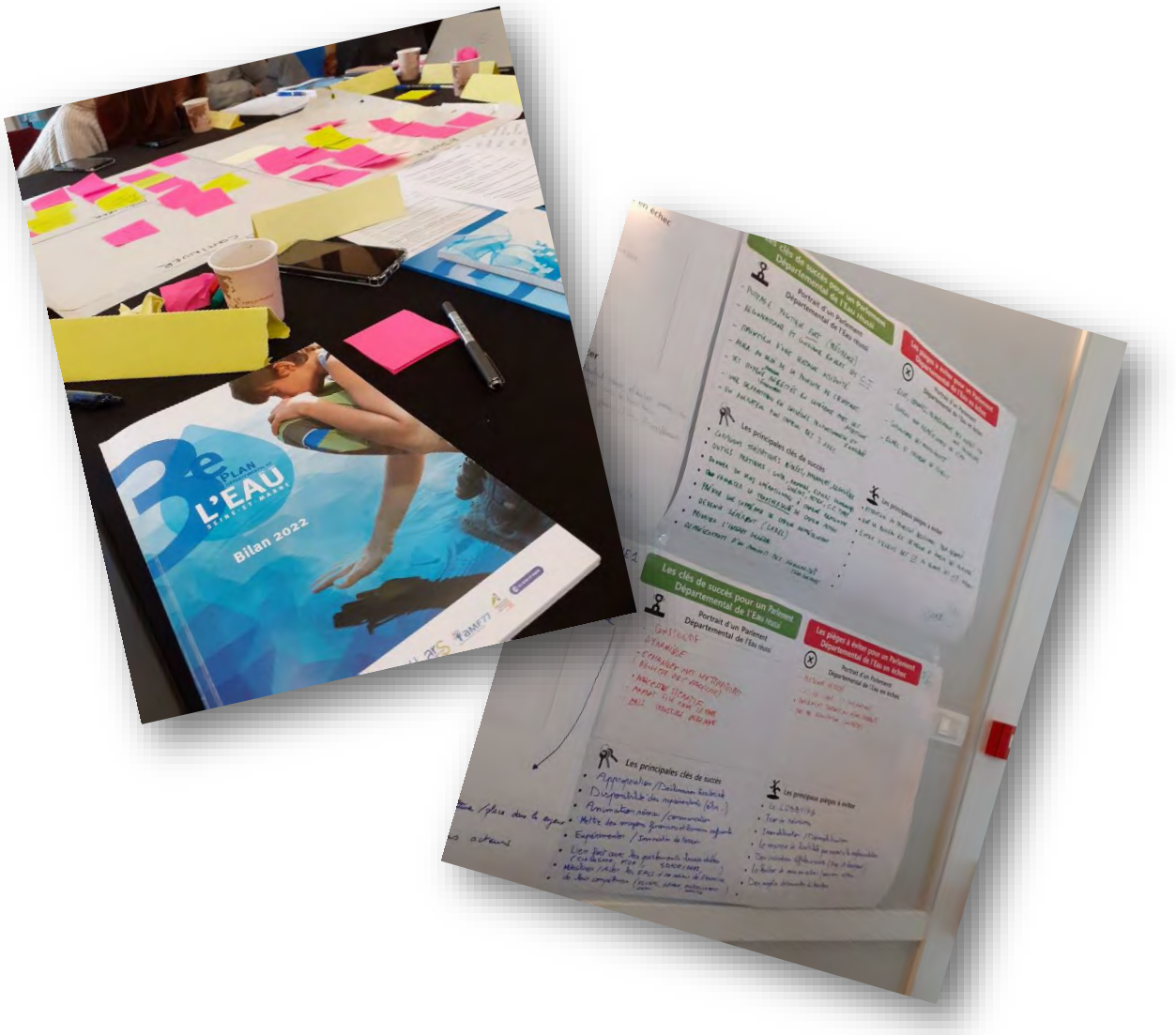

LES PERSPECTIVES DU SAGE EN 2025

Comparatifs de la feuille de route prévisionnelle et des activités réalisées en 2024 :

Mission d'animation	Description	Objectifs			Réalisation		
		Nombre/an	Temps passé (Nombre de jour)		Nombre/an	temps passé (Nombre de jour)	
Mise en œuvre SAGE	Urbanisme						
	Avis PLU	7	7	3%	10	18	8%
	Avis PLUi	2	4	2%	1	2	1%
	Avis SCoT	1	1	0,5%	0	0	0
	Porté-à-connaissance	6	6	3%	6	3	1,5%
	Avis permis aménager, certificat d'urbanisme, déclaration préalable	6	3	1,5%	11	5	2%
	Avis permis de construire	15	13	6%	25	20	8,5%
	Conseil, remarques et pré-avis sur autres projets d'aménagement et documents d'urbanisme (SDRIF-E, autres projets.)	8	4	2%	11	11	5%
	Dossiers Loi sur l'Eau						
	Avis sur Autorisation	5	5	2%	2	6	3%
	Lecture dossier déclaration	15	4	2%	13	2	1%
	Avis sur autres projets (ICPE, PAC, projet d'arrêté, etc.)	6	2	1%	5	9	4%
	Vie du SAGE						
	Organisation CLE	3	7	3%	2	7	3%
	Organisation Bureau CLE	4	7	3%	4	8	4%
	Point fixe avec le DST SyAGE	Hebdo.	5	2%	Hebdo.	8	4%
	Point avec le Président du SAGE		5	2%		2	1%
	Courriers, compte-rendus et relevés de décision		8	4%	10	10	4,5%
	Rapport d'activités annuel	1	7	3%	1	7	3%

	Divers conseils (communes, bureau d'études, service urbanisme, SAGE limitrophes…)		5	2%		7	3%
	Etudes						
	Tutorat d'un stagiaire – Définition de l'espace de mobilité		7	3%	1	2,5	1%
	Lancement d'une étude sur le ruissellement		7	3%	1	4	2%
Révision SAGE	Préparation et mise en œuvre de la consultation des organismes associés, au comité de bassin, des services de l'Etat et de l'autorité environnementale		25	11,5%	1	13	6%
	Recueil des avis		5	2%	1	5	2%
	Mémoire en réponse		5	2%	1	7	3%
	Préparation et mise en œuvre de la participation du public par voie électronique	8	20	9%	0	0	0
	Eventuelles modifications du SAGE		4	2%		7	3%
Coordination avec les acteurs du bassin versant	Rencontres et échanges avec les EPCI-FP	10	8	4%	10	8	4%
	Rencontres et échanges avec les services de l'État	5	2	1%	4	4	2%
	Rencontres et échanges avec autres partenaires	10	10	5%	5	5	2%
	Réunion de coordination interne (articulation interservices…)	12	4	2%	24	8	4%
	Réunions niveau régional	2	2	1%	1,5	1,5	1%
	Réunions projets partenaires (CTEC Champigny, plans d'actions captages prioritaires, PDE…)	10	15	7%	25	16	7%
Communication	Communication globale auprès des partenaires (mise en oeuvre SAGE, révision du SAGE, SAGE et Urbanisme, SAGE et les Zones humides)		5	2%		5	2%
Formation	Formations		5	2%	3	6	3%
	Séminaires animateurs du SAGE		3	1,5%	3	3	1,5%
			220	100%		220	100%

En 2024, **le temps consacré à l'instruction des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement (dossiers loi sur l'eau, permis de construire, etc.) est resté relativement stable par rapport à l'année 2023.**

Le nombre de sollicitations relatives aux documents d'urbanisme devrait se maintenir, voire augmenter en 2025, notamment en raison de l'approbation à venir du SDRIF-E (adopté par la Région le 11 septembre 2024, avec une approbation par décret en Conseil d'État prévue en 2025), avec lequel les documents d'urbanisme devront être rendus compatibles.

À noter qu'en 2024, la CLE a mené une communication active sur la révision du SAGE auprès des communes et des EPCI, notamment dans le cadre de la consultation des organismes. Une plaquette de présentation du nouveau SAGE a ainsi été transmise à l'ensemble des organismes concernés. Par ailleurs, les avis émis par la CLE ont également alerté sur l'approbation prochaine du SAGE révisé, en apportant quelques éléments sur les futures règles applicables, afin de faciliter la transition pour les porteurs de projet.

Le nombre de sollicitations de la CLE pour avis sur des projets d'aménagement pourrait donc augmenter en 2025, année prévue pour l'approbation du SAGE révisé.

Cependant, **l'étude de révision du SAGE a de nouveau pris du retard en 2024**. Les résultats de l'analyse des contributions issues de la consultation ont été présentés et validés lors des réunions du bureau de la CLE du 16 octobre 2024 et de la CLE du 6 novembre 2024. Plusieurs remarques ont été intégrées, entraînant des ajustements sur les documents du SAGE (PAGD, règlement, rapport environnemental).

Par ailleurs, à l'issue de ces réunions, plusieurs amendements, qui ne remettent pas en cause l'ambition de la CLE ni l'avis du Comité de Bassin Seine-Normandie, ont été apportés aux articles 4 et 4 bis (relatifs à la protection des zones humides) ainsi qu'à l'article 5 (concernant la protection des zones d'expansion des crues) du projet de règlement.

Ces ajustements ont été élaborés en collaboration avec les services de l'État (Agence de l'Eau Seine-Normandie, DRIEAT, DDT 91 et 77) et le SyAGE. Ils ont nécessité plusieurs réunions de travail, ainsi que des échanges au sein du bureau de la CLE (notamment les 4 décembre 2024 et 5 mars 2025, cette dernière ayant permis une pré-validation du règlement modifié), avant une nouvelle validation par la CLE le 26 mars 2025.

Ces modifications ont entraîné un retard d'environ 5 mois dans le calendrier de révision du SAGE, entre novembre 2024 et mars 2025.

Enfin, le nombre de réunions tenues avec des partenaires externes et en interne est resté stable par rapport à 2023. Ce volume devrait se maintenir, voire légèrement diminuer en 2025, en lien avec la clôture de plusieurs études suivies

par la cellule d'animation (notamment : l'étude de déclinaison du SRCE à l'échelle du bassin versant de l'Yerres, l'étude sur les affluents de l'Yerres portée par le SyAGE, ou encore les ateliers de réflexion sur la stratégie du 4e Plan Départemental de l'Eau du département de Seine-et-Marne).

À noter que l'étude sur le ruissellement, initialement prévue pour 2024, débutera finalement en 2025. L'année 2024 a été consacrée à son cadrage et à la rédaction des pièces du marché.

Les grandes lignes pour 2025

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite et à l'achèvement de l'étude de révision du SAGE :

Dès le début de l'année, une nouvelle réunion du bureau, suivie d'une réunion de la CLE, seront organisées afin de valider le règlement modifié à la suite de la consultation des organismes.

Une fois ce projet de SAGE révisé validé par la CLE, la phase de préparation à la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) sera lancée. Cette procédure de consultation du public, pilotée par la DDT de Seine-et-Marne avec l'appui du SyAGE, s'étalera sur un mois et sera suivie d'une période dédiée au recueil et à l'analyse des avis reçus.

Une dernière réunion de la CLE sera ensuite organisée pour procéder, si nécessaire, à des ajustements avant l'adoption définitive du projet de SAGE. Le document révisé sera alors transmis à la préfecture en vue de son approbation, prévue pour la fin de l'année 2025. Au total, au moins deux réunions du bureau et deux réunions de la CLE sont attendues au cours de cette année.

Ainsi, au moins deux réunions du bureau et deux réunions de la CLE sont attendues en 2025.

Par ailleurs, le travail de coordination entre les différents partenaires du territoire devra se poursuivre. Le SAGE s'inscrit en effet au cœur d'un ensemble de programmes, schémas et projets. Il est donc essentiel de continuer à participer à ces réseaux afin de rester en lien avec les grands enjeux, coordonner les actions sur le bassin versant de l'Yerres, et porter les orientations du SAGE. Ce travail impliquera notamment de :

- Participer à la coordination « interne » : suivi des réunions du Contrat de Territoire « Eau et Climat – Trame Verte et Bleue » 2021-2025 de l'Yerres et de ses affluents, qui entrera dans sa dernière année, et participation aux ateliers de réflexion sur le prochain contrat, suivi du PAPI de l'Yerres et de l'élaboration du futur PAPI, ainsi que de l'étude sur le schéma directeur des zones humides.

- Participer à la coordination « externe » : réunions des personnes publiques associées et des organismes concernés par les révisions de PLU, réunions organisées dans le cadre du 4e Plan Départemental de l'Eau de Seine-et-Marne, participation aux groupes de travail « Eau et Nature en Ville », « Espèces envahissantes et impactantes », etc. ;

- Participer aux évènements AESN : forum des rivières d'IDF, etc. ;

- Participer aux séminaires et rencontres d'animateurs de SAGE.

En complément, le SyAGE lancera en 2025 son étude sur le ruissellement sur le bassin versant de l'Yerres, après en avoir finalisé le cadrage et les pièces de marché en 2024. Pour rappel, cette étude est inscrite dans le Contrat de Territoire « Eau et Climat – Trame Verte et Bleue » de l'Yerres (2021–2025), ainsi que dans le

PAGD du SAGE de 2011 (action 3.2.1 « Améliorer la connaissance des mécanismes de ruissellement et faire émerger des maîtres d'ouvrage », relevant de l'objectif 3.2 « Gérer les eaux pluviales, prévenir le ruissellement et en limiter les impacts »). Elle figure également dans la disposition 18 du projet de PAGD révisé : « Définir une stratégie de gestion du ruissellement sur le bassin versant ».

Enfin, la cellule d'animation de la CLE de l'Yerres poursuivra son appui aux services de l'État, aux collectivités et aux porteurs de projets, notamment par la transmission d'avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, ainsi que par des conseils et recommandations techniques.

La feuille de route prévisionnelle pour 2025

Le programme prévisionnel 2025, élaboré à partir des activités réalisées les années précédentes, est le suivant :

FEUILLE DE ROUTE : SAGE 2025					
Mission **d'animation**	Description	Avec qui ?	Objectifs Nombre/an	Temps passé (Nombre de jour)	
Mise en œuvre SAGE – Animation des activités récurrentes de la CLE	Urbanisme				
	Avis PLU		7	7	3%
	Avis PLUi		2	4	2%
	Avis SCoT		1	1	0,5%
	Porté-à-connaissance		6	6	3%
	Conseil Certificat d'urbanisme, permis d'aménager		6	3	1,5%
	Conseil permis construire		15	13	6%
	Conseil projet aménagement		8	4	2%
	Dossiers Loi sur l'Eau				
	Avis sur Autorisation		5	10	4,5%
	Lecture dossier déclaration		15	4	2%
	Avis sur autres projets		6	2	1%
	Vie du SAGE				
	Organisation CLE		3	7	3%
	Organisation Bureau CLE		4	7	3%
	Point fixe avec le DST SyAGE		Hebdo.	5	2%
	Echanges avec le Président du SAGE			5	2%
	Secrétariat de la CLE (Courriers, notes, compte-rendus et relevés de décision)			6	3%
	Gestion administrative de la cellule d'animation de la CLE (subventions, recrutement, coordination entre les animateurs,…)			10	4,5%
	Rapport d'activités annuel		1	7	3%
	Divers conseils (communes, bureau d'études, service urbanisme, SAGE limitrophes…)			5	2%
	Formation				
	Formations			5	2%
	Séminaires animateurs du SAGE			2	1%
Préparation à la **mise en œuvre** du SAGE révisé	Communication globale auprès des partenaires (mise en oeuvre SAGE, révision du SAGE, SAGE et Urbanisme, SAGE et les Zones humides)			8	3,5%
	Rédaction des guides d'utilisation du SAGE			5	2%

Suivi de l'étude ruissellement	Préparation au démarrage de l'étude et suivi de l'étude sur le ruissellement			14	6,5
Pilotage et suivi **de l'étude de** Révision du SAGE	Mémoire en réponse			6	3%
	Préparation et mise en œuvre de la participation du public par voie électronique	Préfecture	8	20	9%
	Eventuelles modifications du SAGE avant délibération sur le projet par le Préfet			4	2%
Coordination avec les acteurs du bassin versant	Rencontres avec les EPCI-FP, et communes		10	8	3,5%
	Rencontres avec les services de l'État		5	4	2%
	Rencontres avec autres partenaires		10	10	4,5%
	Réunion de coordination interne (articulation interservices...)		12	8	3,5%
	Réunions niveau régional		2	3	1,5%
	Réunions projets partenaires (CTEC Champigny, plans d'actions captages prioritaires, PDE...)		10	17	8%
				220	100%

ANNEXES

Point sur le financement

Le budget « Mise en oeuvre du SAGE » (animation SAGE et CTEC)

En 2024, les dépenses pour le budget « **Mise en œuvre du SAGE** » étaient de 356 **065 €** :

- 113 784 € pour le fonctionnement ;
- 54 083 € pour les charges de structure ;
- 21 048 € pour la révision du SAGE ;
- 170 149 € pour l'étude de déclinaison du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) à l'échelle du bassin versant de l'Yerres, qui s'est par ailleurs achevée à la fin de l'année 2024.

Les recettes pour le budget « **Mise en œuvre du SAGE » étaient de 471 830 €** :

- 123 329 € via les contributions des collectivités ;
- 76 693 € via le contrat de territoire eaux et climat – trame verte et bleue du bassin versant de l'Yerres 2021-2025 (CTEC) ;
- 114 565 € via le SAGE ;
- 92 252 € via pour l'étude de déclinaison du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) à l'échelle du bassin versant de l'Yerres ;
- 76 693 € via d'autres sources (FCTVA, etc.)

L'étude de révision du SAGE de l'Yerres

Pour rappel, une convention d'aide entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le SyAGE a été attribuée pour l'étude de révision du SAGE de l'Yerres. Cette aide correspond à 80% du montant déclaré de l'étude de révision (348 000 € TTC) soit 278 400€. Cette convention a pris effet le 18 juillet 2019.

Suite à de multiples évènements (crise sanitaire, élections municipales et communautaires de 2020 ayant conduit à une modification de la composition de la CLE et changement d'animatrice du SAGE), le calendrier de l'étude de révision du SAGE a dû être ajusté.

Aussi, un dossier de demande de prolongation de la date limite d'exécution de l'étude de révision du SAGE de l'Yerres a été transmis à l'AESN le 13 avril 2022.

Compte tenu du retard pris en 2023 dans l'étude de révision du SAGE (dû notamment au renouvellement de la CLE et à la nécessité d'intégrer les mesures du plan eau, sorti en mars 2023, et les dispositions du SDAGE 2022 portant sur le volet quantitatif dans le SAGE révisé), une nouvelle demande de prorogation de la date limite d'exécution de l'étude de révision du SAGE de l'Yerres, a été émise auprès de l'Agence de l'Eau le 18 décembre 2023. Le délai d'exécution de l'étude est désormais fixé au 18 septembre 2025.

L'animation du SAGE

En 2024, le poste d'animateur du SAGE de l'Yerres a pu bénéficier d'une aide financière de l'AESN de 50%, soit 35 500 € (pour un coût total de l'animation estimé à 55 000 euros). Le montant restant de l'animation a été financé par le SyAGE.

Une nouvelle demande d'aide financière sur le poste d'animateur du SAGE pour l'année 2025 a été transmise à l'Agence de l'Eau le 18 décembre 2024.

Carte du bassin versant de l'Yerres

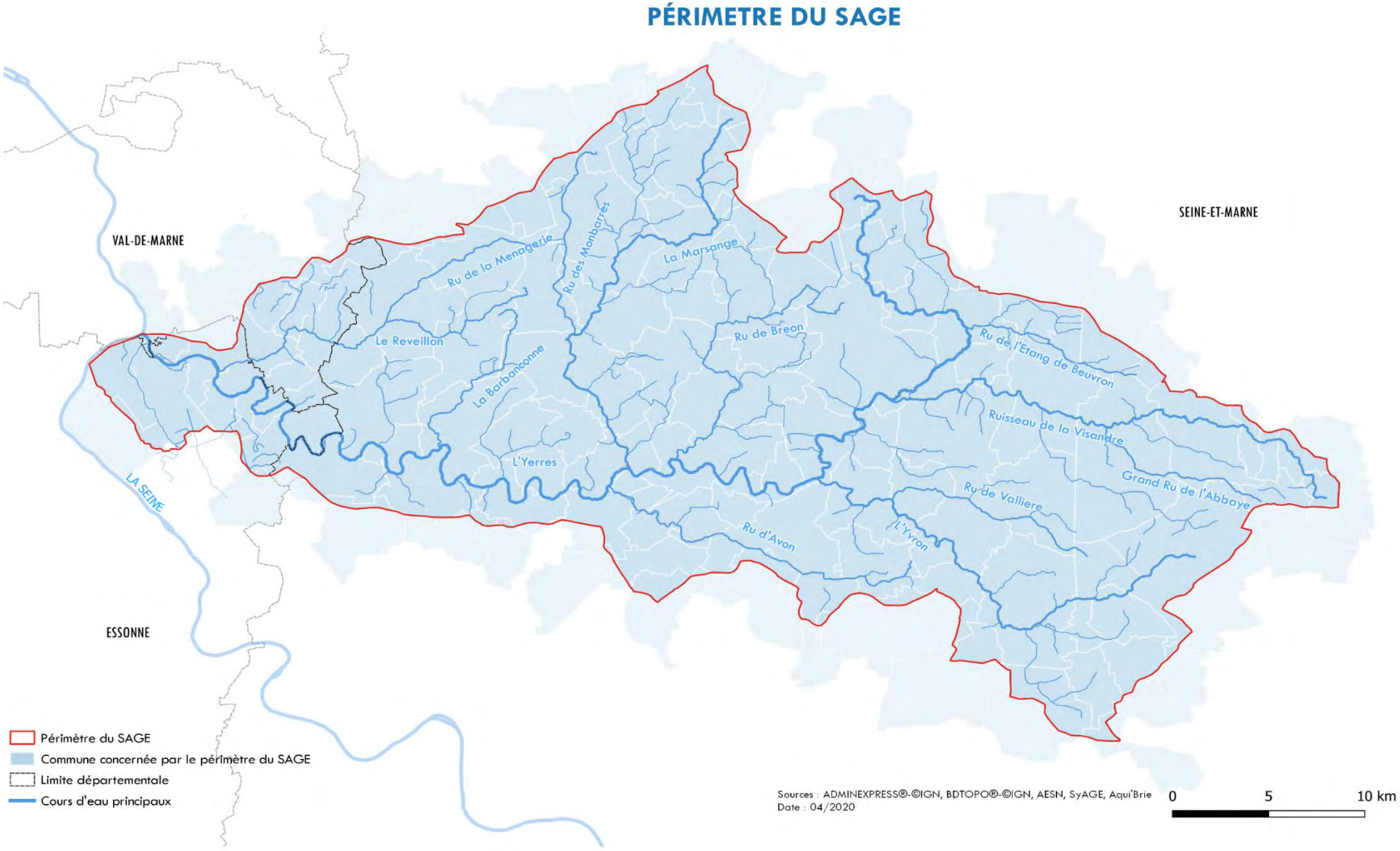

Le planning détaillé de la révision du SAGE

Les coordonnées de la CLE

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le SAGE de l'YERRES et sa CLE, rendez-vous sur :
http://www.syage.org/

Pour contacter la CLE et pour toute demande sur le SAGE :

Mme Héloïse RAMBAUD
Animatrice du SAGE de l'Yerres
Adresse postale : 17 rue Gustave Eiffel, 91 230 MONTGERON
Adresse mail : h.rambaud@syage.org ou cle.yerres@syage.org
Téléphone : 06.70.56.66.58

Autre contact :

Mme Urielle DESTREZ
Assistante de direction - Direction des services techniques
Adresse mail : u.destrez@syage.org
Téléphone : 01.69.83.72.34